



Progrès de mise en œuvre du développement durable en Afrique du Nord



Union du Maghreb
Arabe



RIO+20

Conférence des Nations Unies
sur le développement durable

Progrès de mise en œuvre du développement durable en Afrique du Nord

Rapport préparé avec le soutien financier de la Commission économique pour l'Afrique
des Nations Unies et de la Banque Africaine de Développement.



Union du Maghreb
Arabe



Commission
économique pour l'Afrique



Banque Africaine de
Développement

Commandes

Pour commander des exemplaires du rapport *Progrès de mise en œuvre du développement durable en Afrique du Nord*, de la Commission économique pour l'Afrique, veuillez contacter:

Publications
Commission économique pour l'Afrique
P.O. Box 3001
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900
Télécopie: +251-11-551-4416
Adresse électronique: ecainfo@uneca.org
Web: www.uneca.org

© Commission économique pour l'Afrique, 2012

Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés

Premier tirage: mai 2012

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Production, création et publication par la Section des publications et de la gestion des conférences de la CEA.

Photographies de la page de couverture: UN Photo/Tim McKulka, Stock.xchng/Lars Sundstrom, Robert Parzychowski, Nate Brelsford, UN Photo/Fred Noy, Stock.xchng/Patrick Hajzler, UN Photo/Martine Perret, Stock.xchng/Robert Linder.

Table des matières

Acronymes et abréviations	v
Résumé	1
I. Les questions prioritaires du développement durable en Afrique du Nord	8
II. Les acquis dans la mise en œuvre des conventions avec quelques exemples de réussite de la sous-région en matière de développement durable	12
A. Adhésion des pays de la sous-région aux conventions et protocoles internationaux	12
B. Quelques acquis importants au niveau des pays et sur le plan sous-régional:	13
1. Au niveau des pays	13
2. Au niveau sous-régional.....	18
3. Autres processus: Arabe, méditerranéen et islamique	19
III. Défis et contraintes de mise en œuvre	21
A. Croissance insuffisante pour créer l'emploi et faciliter l'intégration régionale ..	21
B. Difficultés rencontrées par le secteur agricole.....	21
C. Difficultés propres à la mise en œuvre de la convention sur la biodiversité.....	22
D. Les contraintes dans la conception et la mise en œuvre de la politique d'atténuation et d'adaptation dans le cadre de la mise en œuvre de la convention sur les changements climatiques.....	23
E. Les contraintes relatives à la mise en œuvre de la convention de lutte contre la désertification	23
IV. Les interactions entre piliers : économique, social et environnemental du développement durable	25
A. L'évolution des concepts vers une interaction entre les trois piliers économique, social et environnemental:	25
B. Les dysfonctionnements des interactions entre les trois piliers de développement durable dans les pays de la sous-région.....	26
C. Des exemples d'interaction positive entre les trois piliers du développement durable	28

V. Cadre institutionnel du développement durable de la sous région	30
A. Une dynamique institutionnelle variée et une appartenance à des groupes divers:	30
B. Des contraintes persistent malgré la dynamique institutionnelle	32
<i>Sur le plan international</i>	32
<i>Sur le plan national</i>	33
C. Rio +20 et réforme institutionnelle	34
VI. Défis nouveaux et émergents en Afrique du Nord	36
A. Faire face aux impacts des changements climatiques	36
1. <i>Contexte international et sous-régional des changements climatiques</i>	36
2. <i>Impacts et politiques d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques dans la sous-région</i>	37
B. Pour une transition vers une économie verte dans le contexte de réduction de la pauvreté et de développement durable de la sous région	41
1. <i>Le contexte international</i>	41
2. <i>Les enjeux de l'économie verte pour l'Afrique du Nord</i>	42
3. <i>Les acquis de la sous-région qui appuient la transition vers l'économie verte</i>	43
4. <i>Les préalables nécessaires à une transition vers l'économie verte</i>	47
C. Pour une politique rénovée d'emplois et de développement local participatif face à l'accroissement rapide de la demande d'emplois	48
D. Pour une meilleure intégration régionale	49
VII. Conclusions et Recommandations	51
Annexes	58
Références bibliographiques	60

Acronymes et abréviations

BIT	Bureau international du Travail
CAR/PP	Centre d'activité régionale pour une production plus propre
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la biodiversité
CCD	Convention sur la lutte contre la désertification
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEI	Communauté des États indépendants
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CITET	Centre international des technologies et de l'environnement de Tunis
CMAE13	Treizième Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
CMED	Commission mondiale pour l'environnement et le développement
CNDD	Conseils/Comités nationaux de développement durable
CNEDD	Charte marocaine de l'environnement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDD	Conférence des Nations Unies sur le développement durable
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FMI	Fonds monétaire international
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GTZ	Agence allemande de coopération technique
IDH	Indice de développement humain
ISESCO	Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture
ISO	Organisation internationale de normalisation
JPOI	Plan de mise en œuvre de Johannesburg
MDP	Mécanisme pour un développement propre
METAP	Programme environnemental d'assistance technique pour la Méditerranée
MENA	Moyen-Orient Afrique du Nord
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OGM	Organisme génétiquement modifié

ONU	Organisation des Nations Unies
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUUDI	Organisations des Nations Unies pour le développement industriel
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PAM	Programme alimentaire mondial
PANE	Plan d'action national pour l'environnement
PIB	Produit intérieur brut
PCTI	Plan climat territorial intégré
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
ROSELT	Réseau d'observatoire, de surveillance écologique à long terme
SASS	Systèmes aquifères du Sahara septentrional
SIDA	Autorité suédoise pour le développement international
SIMED	Système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement durable
SMAS	Système maghrébin d'alerte à la sécheresse
SMDD	Sommet mondial sur le développement durable
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TMI	Taux de mortalité infantile
UA	Union africaine
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UMA	Union du maghreb arabe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH	Virus d'immunodéficience humaine
ZIP	Zones importantes pour les plantes

Résumé

Trente ans après la Conférence internationale de Stockholm sur l'environnement (1972) qui a donné naissance au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), vingt ans après le Sommet de la terre à Rio (1992) marqué par le rapport Brundtland, et dix ans après le Sommet mondial du développement durable à Johannesburg (2002), l'Assemblée générale des Nations Unies a convoqué une conférence internationale «Rio+20», qui se tiendra à Rio (Brésil) du 4 au 6 juin 2012.

Cette conférence vise deux objectifs:

- Garantir le renouvellement des engagements politiques concernant le développement durable ;
- Évaluer les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs du développement durable et relever des défis nouveaux et émergents.

Le sommet mettra l'accent sur deux thèmes spécifiques:

- Une économie verte dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et du développement durable; et
- Une structure institutionnelle qui favorise le développement durable.

Comme pour toutes les conférences internationales, les Nations Unies ont mis en place un secrétariat chargé de coordonner la préparation de Rio+20. Le secrétariat organise des comités préparatoires périodiques (PrepCom) et des réunions intersessions sous-régionales en vue de la présentation d'un rapport préparatoire, en prélude à la conférence. Prévu pour janvier 2012, ce rapport constituera le document de base des négociations. À cet effet, le Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en collaboration avec l'Union du maghreb arabe (UMA) ont pris des dispositions pour la préparation du rapport. Partie intégrante du processus africain de préparation de Rio+20, ce rapport est constitué de sept chapitres:

Le premier traite des questions prioritaires du développement durable en Afrique du Nord dans les domaines stratégiques suivants: environnement, économie et société.

- **Dimension environnementale :** la désertification, le déficit hydrique, la dégradation de la biodiversité et les impacts des changements climatiques constituent les préoccupations majeures des 7 pays d'Afrique du Nord.
- **Dimension économique:** des progrès ont été réalisés dans la sous-région et le taux de croissance se situe entre 4 et 6%. Mais malgré le dynamisme économique observé durant les deux dernières décennies, les secteurs de **l'agriculture**, de l'industrie et des services souffrent de plusieurs handicaps qui limitent leur expansion.
- **Dimension sociale:** il y a eu une amélioration de l'indicateur du développement humain dans la sous-région. Toutefois le chômage et notamment celui des jeunes diplômés est la

principale préoccupation de tous les pays.

Acquis dans la mise en œuvre des conventions: Les pays de la sous-région ont joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre des conventions sur l'environnement. Tous les pays ont signé les conventions et les protocoles, ont mis en place leurs plans d'actions et créé le cadre institutionnel adéquat pour le suivi ou la mise en œuvre des engagements pris et contenus dans les conventions et protocoles. Des progrès ont été accomplis par les pays dans ce domaine avec des différences de niveau en raison des spécificités de chaque pays, du contexte politique, économique et social, et surtout de la disponibilité des ressources naturelles nécessitant des arbitrages entre les secteurs pour assurer un développement durable. Les expériences de réussite de certains pays ont été citées en exemples.

Défis et contraintes de mise en œuvre: Plusieurs défis et contraintes se sont posés au processus de mise en œuvre des conventions:

- La croissance n'est pas suffisamment créatrice d'emplois. Par ailleurs, elle contribue peu à l'intégration régionale.
- L'absence de synergie entre la stratégie de lutte contre la pauvreté et la stratégie de développement durable.
- L'absence de synergie entre les processus de mise en œuvre des conventions aux niveaux international et national.
- Les difficultés propres à la mise en œuvre de la convention sur la biodiversité.
- Les contraintes dans la conception et la mise en œuvre de la politique d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.
- La faiblesse de l'approche territoriale en matière de développement durable.

Interactions entre économie, société et environnement: dans la sous-région les zones littorales sont plus développées que les zones intérieures; cela a créé un déséquilibre au niveau du développement régional, entre la frange littorale et celle de l'intérieure, donc une absence d'impact de la croissance sur le développement local.

Il y a lieu de signaler également l'absence d'interaction entre la croissance économique et le développement durable dans la mesure où la croissance observée dans la sous région n'a permis ni de réduire les inégalités entre les groupes sociaux et les localités, ni la réduction de la pauvreté, encore moins la création des conditions pour un développement durable (dégradation des ressources naturelles, concentrations des activités polluantes sur le littoral et pression sur les territoires).

Le cadre institutionnel du développement durable: À la base des mécanismes institutionnels dans tous les pays, se trouvent les conseils ou comités nationaux de développement durable (CNDD) qui regroupent les représentants de toutes les institutions gouvernementales et non gouvernementales concernées par le développement durable. Sur le plan opérationnel, les pays de la sous-région ont conçu des stratégies et des plans d'action de l'environnement, des ressources naturelles et d'Action 21. Ils ont mis en place un dispositif de suivi-évaluation axé sur des

indicateurs qui permettent d'établir les rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des conventions internationales. Tout ce dispositif est généralement appuyé par les institutions internationales et les bailleurs de fonds. La CEA a créé une grande synergie avec le PNUE en matière de suivi de la mise en œuvre des programmes onusiens de développement durable et de renforcement des capacités des pays de la région pour mieux atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les objectifs environnementaux.

En plus du dispositif onusien, l'Union africaine (UA), la conférence des ministres africains de l'environnement, les autres comités et conférences ministériels spécialisés, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en tant que cadre de développement durable et les autres institutions régionales et sous-régionales spécialisées jouent un rôle important dans la dynamique africaine du développement durable. Par ailleurs, les pays arabes ont mis en œuvre des programmes régionaux dans le cadre des activités de la Ligue arabe. Les Conseils des Ministres de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie et de l'énergie, et des affaires sociales dans les pays arabes créent des cadres de coordination des politiques de développement durable entre les pays et veillent à la préparation de positions communes en prélude aux conférences et réunions internationales.

Les États membres de l'UMA renforcent leur coopération régionale en matière de politique de l'environnement et de développement en adoptant la charte maghrébine de l'environnement et la convention maghrébine de protection de l'environnement.

Malgré l'importance du dispositif institutionnel, de nombreux problèmes continuent de se poser, notamment:

- Système d'information contrôlé par de nombreux organismes;
- Moyens et capacités insuffisants pour le bon fonctionnement des observatoires permanents spécialisés;
- Fragmentation du dispositif institutionnel et de la coopération internationale; et
- Absence de coordination entre les groupements régionaux africain, méditerranéen et arabe.

Défis nouveaux et émergents en Afrique du Nord: pour la période à venir, 4 nouveaux défis au développement durable ont été identifiés. Il s'agit essentiellement des politiques de lutte contre les changements climatiques y compris la lutte contre la désertification, la conservation de la biodiversité, la transition vers une économie verte, l'exclusion sociale et économique, la croissance non créatrice d'emploi et d'équilibre entre les zones et l'intégration régionale.

Faire face aux changements climatiques: Pour la sous-région Afrique du Nord, toutes les études convergent pour mettre en relief son extrême vulnérabilité aux changements climatiques, surtout qu'elle s'étend d'une zone aride à une zone semi-aride, où les ressources hydriques sont limitées et les écosystèmes fragiles.

Les politiques d'adaptation aux changements climatiques dans la sous région: elles consistent à

rendre les systèmes ou territoires moins vulnérables aux dérèglements climatiques par des actions qui diminuent les impacts effectifs des changements climatiques. Cette adaptation a pris trois orientations:

- ♦ **La première concerne l'adaptation du territoire** suivant l'approche des Plans climats territoriaux intégrés (PCTI) du PNUD.
- ♦ **La deuxième concerne les ressources et activités économiques** affectés par les changements climatiques, notamment les ressources en eau, les secteurs de l'agriculture, du tourisme et de l'industrie, les infrastructures portuaires, l'assainissement, les centrales thermiques et électriques ainsi que les domaines liés au capital social, notamment la santé et l'emploi.
- ♦ **La troisième concerne les volets juridiques et institutionnels** et vise à développer le cadre d'intervention et instaurer une synergie entre les différents domaines et territoires dans le cadre d'une stratégie nationale appuyée par la coopération internationale.

Les enjeux de l'économie verte en Afrique du Nord: En plus du positionnement de l'économie verte au cœur des enjeux du développement durable de tous les pays de la sous-région, les programmes déjà réalisés en matière d'énergies renouvelables, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, de lutte contre la désertification, de conservation des richesses de la biodiversité, d'agriculture biologique et de rentabilisation des produits des terroirs convergent pour créer une base pour le développement stratégique de cette économie verte.

Cependant, les acteurs de la sous-région sont conscients des liens étroits entre la croissance économique, la promotion sociale et le respect de l'environnement. Cette interdépendance est difficilement perçue par les différents pays concernés. Faire face à la menace du changement climatique, à la perte de la biodiversité, au chômage des jeunes, à la nécessité d'accélérer le rythme de la croissance économique et aux exigences d'une transition nécessaire à l'économie verte pose des problèmes multiples de synergie entre objectifs et outils de mise en œuvre et de priorisation des domaines dans un contexte de pressions politique, économique, sociale et environnementale.

Pour une politique rénovée d'emplois et de développement local participatif: Les pays de la sous-région Afrique du Nord ont accompli des progrès notables en matière de développement humain et social. Les IDH ont connu en général une nette amélioration et les avancées en matière d'atteinte des OMD ont été remarquables. Par contre ni le taux de croissance, ni la productivité, encore moins la libéralisation du commerce et l'exhortation à l'initiative n'ont été suffisants pour créer des emplois susceptibles de résorber le chômage. En effet, pendant la période 2000-2010 le nombre des candidats à un emploi sur le marché du travail a atteint un effectif deux fois supérieur à celui des deux dernières décennies. Le taux de chômage de la région, dont la moyenne s'établit à 15% à l'heure actuelle, a doublé au cours des deux dernières décennies et se situe aujourd'hui parmi les plus élevés du monde.

La croissance en Afrique du Nord a donc créé la richesse, assuré les équilibres financiers et ceux du cadre économique global. Elle a accru de manière significative les apports de capitaux étrangers mais elle n'a pas créé suffisamment d'emplois et n'a pas assuré l'équilibre régional au sein des différents pays de la sous-région; d'où le grand défi au développement durable.

Pour une meilleure intégration régionale: Toutes les études empiriques ont fait le constat de progrès lents vers l'intégration de la sous-région nord africaine. En effet, l'indice composite d'intégration régionale élaboré par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a calculé la progression annuelle à moins de 2% au sein des pays de l'UMA, inférieure à celle des autres communautés régionales africaines telles que l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) (6%), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) (entre 4 et 6%) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) (entre 2 et 4%). Toutefois, la moyenne africaine de la progression de l'intégration est de 4,5%.

Le dernier chapitre formule 56 recommandations relatives aux différents domaines de l'intégration des trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental), au renforcement des dispositifs institutionnels notamment concernant la position de la sous-région à la conférence Rio+20, à la transition vers l'économie verte et les préalables pour maîtriser cette transition tout en appuyant l'effort des pays pour sauvegarder leur sécurité alimentaire et accroître leur rythme de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté, à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques et au renforcement de la coopération internationale et de l'intégration régionale

Cadre du processus international et sous-régional de préparation de Rio+20

Depuis la fin des années 60, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 2398 du 3 décembre 1968 qui prévoit l'organisation d'une conférence mondiale sur l'environnement. Les travaux préparatoires ont connu la participation active des gouvernements, des organisations internationales et des ONG et abouti à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (CNUEH) qui s'est tenue du **5 au 16 juin 1972 à Stockholm** (Suède). **Pour la première fois, cette Conférence a placé les questions écologiques au rang de préoccupations internationales. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) voit le jour au cours de 1972 et la déclaration de Stockholm pose le fondement du concept de développement durable.**

Du 3 au 14 juin 1992, et à l'occasion du 20^e anniversaire de la première conférence sur l'environnement humain, s'est tenu le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro au Brésil. Cent soixante dix-neuf pays y ont été représentés, et ont marqué l'histoire en attirant l'attention du monde sur la notion, nouvelle pour l'époque, que les problèmes d'environnement de la planète étaient intimement liés aux conditions économiques et aux problèmes de justice sociale; et que l'objectif du développement durable est atteignable dans le monde, au niveau local, national, régional ou international. À cette occasion, **Action 21**, la déclaration de Rio avec ses 27 principes universellement applicables, les deux conventions Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la diversité biologique et la Déclaration sur les principes de gestion des forêts ont été signées.

La conférence Rio+5 qui s'est réunie à New York en 1997 fût l'occasion pour établir un premier inventaire systématique de la mise en œuvre par le PNUE de toutes les décisions et recommandations de 1992 et pour renforcer l'engagement des états en faveur du développement durable. Lors de cette conférence les participants ont constaté que les progrès obtenus étaient très insuffisants. Ainsi, autant la pauvreté et l'exclusion sociale [concept développé en 1995 par les études de l'Institut international d'études sociales du Bureau international du Travail (BIT)

à Genève] que les émissions de gaz à effet de serre et la production de substances toxiques et de déchets solides avaient continué d'augmenter depuis 1992. L'Assemblée a adopté le programme de travail de la commission et celui d'Action 21.

Du 26 août au 4 septembre 2002 s'est tenu le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) qui a constitué une occasion pour quelques 50 mille délégués d'évaluer et de compléter le programme lancé lors du sommet de Rio. La rencontre de Johannesburg a permis aux États de **réitérer leur engagement politique en faveur du développement durable ainsi que de favoriser le renforcement d'un partenariat entre le Nord et le Sud**. Cette rencontre a essayé de créer une synergie entre les Objectifs du Millénaire et ceux du développement durable. **Le Plan d'Action de Johannesburg est constitué de 153 articles répartis en 615 alinéas qui portent sur de nombreux sujets dont la pauvreté, l'eau, l'énergie, la productivité agricole, la biodiversité, la santé, la mondialisation, le respect des droits de l'homme, etc.**

Trente ans après la conférence internationale de Stockholm sur l'environnement de 1972, **20 ans après** le Sommet de la Terre à Rio de 1992 et **10 ans après** le Sommet mondial du développement durable à Johannesburg de 2002, la deuxième commission de l'Assemblée générale a adopté une résolution le 11 décembre 2009. Cette résolution porte sur l'organisation au Brésil en juin 2012, de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD) au niveau le plus élevé possible avec la participation des chefs d'États et de gouvernements. Les objectifs de cette conférence visent à :

- ♦ **Réitérer** un engagement politique renouvelé pour le développement durable;
- ♦ **Évaluer** le progrès à ce jour et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets sur le développement durable; et
- ♦ **Répondre** aux défis nouveaux et émergents des différents pays, régions et dans le monde.

La conférence portera sur deux thèmes majeurs qui devront être débattus et plus amplement définis au cours du processus préparatoire:

- (a) Une économie verte dans le contexte du développement durable et l'éradication de la pauvreté;
- (b) Le cadre institutionnel du développement durable.

La 13^e session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE13) qui s'est tenue à Bamako au Mali en juin 2010 a annoncé un processus préparatoire africain de Rio+20. Dans ce cadre, 5 rapports sous-régionaux établiront l'évaluation du progrès réalisé et fourniront des données pour les consultations régionales et pour le rapport d'évaluation pour l'Afrique.

Le présent rapport d'évaluation pour l'Afrique du Nord, fruit d'une collaboration entre le Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord (CEA) et l'Union du Maghreb arabe (UMA) entre dans ce cadre. Il a six objectifs opérationnels complémentaires qui sont:

- ♦ **L'évaluation** des progrès dans la mise en œuvre des engagements du Programme d'Action 21, du Plan d'Action de Johannesburg et des décisions et résolutions pertinentes de

l'Union africaine (UA) et de l'Union du Maghreb arabe (UMA).

- ♦ **L'analyse** des réalisations dans la mise en œuvre des conventions depuis Rio (1992).
- ♦ **La compréhension**, l'appréciation et l'amélioration du cadre institutionnel et stratégique pour opérationnaliser le développement durable en Afrique du Nord.
- ♦ **L'identification** et l'appréciation des perspectives et des défis en Afrique du Nord dans le cadre d'une transformation en économie verte intégrant la réalisation des objectifs de développement durable et des OMD.
- ♦ **L'articulation** et la priorisation des actions de mise en œuvre des engagements pour le développement durable de la région.
- ♦ **Les recommandations** stratégiques pour la mise en œuvre du programme de développement durable en Afrique du Nord.

I. Les questions prioritaires du développement durable en Afrique du Nord

L'Afrique du Nord apparaît aujourd'hui comme l'une des régions les plus menacées par les différents défis du développement durable. Bien que la situation varie d'un pays à l'autre, globalement une grande partie de la superficie des 7 pays concernés (Algérie, Égypte, Lybie, Maroc, Mauritanie, Soudan, Tunisie) recèle de zones arides ou semi-arides; d'où le faible pourcentage des superficies cultivées, l'importance de l'exode vers les villes et les zones côtières, le faible niveau de vie des populations rurales, des zones urbaines, des localités de l'intérieur des pays et des bidonvilles autour des grandes agglomérations urbaines, et la grande concentration des activités économiques et des populations sur la frange littorale.

La préservation de l'environnement à un niveau propice, la réalisation des objectifs de croissance économique, de développement social (OMD) et de promotion de l'emploi et du développement local constituent un défi de taille pour les 7 pays de la région. Ce défi est devenu un important enjeu politique dans les révolutions en Tunisie, en Égypte et en Libye et un facteur déterminant de la stabilité politique et de la paix sociale dans les autres pays de la sous région.

Les études du **Programme environnemental d'assistance technique pour la Méditerranée (METAP)** de la Banque mondiale évaluent, le coût de la dégradation de l'environnement dans les 4 pays de la région (Algérie, Égypte, Maroc et Tunisie) à 7,6 milliards de dollars des États-Unis par an, ce qui correspond à un pourcentage du PIB qui se situe, selon les pays, entre 2,1 et 4,8%.

Devant cette importante perte un consensus sous-régional sur une prise de conscience généralisée des questions prioritaires du développement durable dans la sous-région avec ses trois composantes essentielles que sont l'environnement, l'économie et les questions sociales s'est constitué.

A. Sur le plan environnemental: la désertification et la sécheresse, le déficit hydrique, la dégradation de la biodiversité et les impacts des changements climatiques constituent les préoccupations majeures des responsables des pays d'Afrique du Nord.

La désertification et la sécheresse: la désertification est un phénomène de dégradation des terres et des sols dans les régions sèches suite à l'action de divers facteurs parmi lesquels la combinaison des variations climatiques et des activités humaines. Elle est la résultante de plusieurs facteurs anthropiques aggravés par un mode inapproprié de gestion des ressources naturelles disponibles. Cette situation est illustrée par la dégradation des terres et du couvert végétal entraînant une diminution de leur productivité, résultant en une dégradation des conditions de vie des populations et une vulnérabilité accrue de ces dernières à la moindre crise politique, économique, sociale ou climatique. La désertification est l'une des préoccupations majeures de la sous-région Afrique du Nord puisque **75% des terres se situent dans des zones arides et semi arides et sont sensibles à la dégradation des sols**. Les effets de ce fléau, combiné à la sécheresse prolongée ont provoqué des dégâts non seulement à l'environnement lui-même mais aussi aux infrastructures, aux installations humaines et aux ressources en eau vitales pour la survie dans les zones arides de la sous-région. **Les coûts de la désertification et des impacts des sécheresses prolongées (en pourcentage de PIB) oscillent entre 0,4 et 1,4% (BAD 2010).**

Le déficit hydrique: les hydrologues évaluent généralement la pénurie d'eau en examinant l'équation population-eau. La convention est de considérer 1 700 mètres cubes par personne comme le seuil national permettant de répondre aux besoins en eau pour l'agriculture, l'industrie, l'énergie, et l'environnement.

À l'heure actuelle, quelques 700 millions de personnes dans 43 pays vivent en dessous du seuil de stress hydrique (en 2025 plus de 3 milliards de personnes pourraient vivre dans des pays soumis au stress hydrique) dont tous les pays d'Afrique du Nord à part la Mauritanie. Une intensification des problèmes est prévue en Afrique du Nord où la disponibilité moyenne en eau diminuera de plus d'un quart d'ici à 2025. Elle devrait se situer juste au dessus de 500 mètres cubes par personne, **plus de 90% de la population de la région vivra dans des pays en état de pénurie d'eau.**

Tableau 1 : Potentiel en eau par habitant dans la sous-région

	Mauritanie	Maroc	Algérie	Tunisie	Libye	Égypte	Soudan	Total
Ressources en eaux renouvelables (m3)	7 400	29 000	15 150	4 560	600	63 000	30 000	145 010
Potentiel/Hab (m3/an)	2 741	967	473	456	107	926	897	825
Prévision 2025/Hab (m3/an)	1 726	680	316	362	70	629	542	557

Source : populationdata.net

Le stress hydrique augmenterait le risque des conflits dans la sous-région. En effet, le Caire est soucieux des projets de ses voisins, de la manière dont ils envisagent l'utilisation des ressources hydrauliques du Nil comme par exemple la construction des barrages. La Tanzanie et le Kenya souhaitent également procéder à certains aménagements du lac Victoria (source du Nil blanc) ce qui risquerait de détériorer les relations avec l'Égypte et les autres pays riverains. L'exploitation par l'Égypte des nappes phréatiques fossiles situées à sa frontière avec la Libye et qui s'étendent jusqu'au Tchad pourrait s'opposer au programme du grand fleuve souterrain de la Libye qui puise ses eaux aux mêmes sources. **Toutes ces situations démontrent la vulnérabilité de la région par rapport aux ressources en eau et confirment le positionnement stratégique de cette problématique dans les 3 piliers du développement durable: économique, social et environnemental.**

La dégradation de la biodiversité: Les menaces sur la biodiversité en Afrique du Nord sont multiples. Il y a entre autres l'accroissement rapide de la population avec les besoins en espace et en ressources qui en découlent, l'urbanisation, la mécanisation agricole, l'épuisement des ressources en eaux souterraines, la sécheresse, l'exploitation non durable, la pauvreté, la pollution par les émissions industrielles et par les intrants agricoles, la surpêche, le tourisme de masse et l'invasion des espèces étrangères. Par ailleurs, des menaces spécifiques pèsent actuellement sur cette sous-région à cause de l'instabilité qui sévit au Soudan et les pressions qu'elle exerce sur les monts Imatong (zone très riche en biodiversité).

Sous la pression des menaces susmentionnées, 139 espèces de mammifère, d'oiseau, de reptile, d'invertébrés et de végétaux sont actuellement menacées d'extinction en Afrique du Nord. Cinquante neuf zones importantes pour les plantes (ZIP) ont été intégrées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) dans les nouvelles études pour la méditerranée. Ces ZIP sont menacées par le surpâturage, la déforestation, le développement du tourisme, l'agriculture intensive et la cueillette de plantes à des fins médicinales et culinaires.

Huit cent soixante-dix espèces de plantes sont classées rares, menacées ou endémiques en Afrique du Nord (État de la biodiversité en Afrique du Nord: coordinateur régional Abdelhamid Belmlih et Ali Mtimet PNUE, Tunisie). Certaines zones de forte biodiversité en tortues et en mammifères marins sont de plus en plus menacées.

Les impacts des changements climatiques: tous les pays de la sous-région sont soumis à la pression due à la réduction des émissions de carbone d'une part et l'engagement sur une voie de forte croissance pour faire face au problème de développement de l'autre. Les mesures d'ajustements sociaux et économiques à prendre sont coûteuses et nécessitent des investissements importants dans les énergies provenant des sources renouvelables. Les pays de la sous-région font partie de ceux les plus menacés par les modifications du climat (rapport GIEC 2007) avec une augmentation des températures, une baisse sensible de la pluviométrie, une augmentation des épisodes des sécheresses, une élévation du niveau de la mer et une multiplication des extrêmes climatiques. **L'impact des changements climatiques sur la sous-région est classé parmi les défis les plus importants; il nécessite des efforts et des moyens en matière d'atténuation et d'adaptation.**

B. Sur le plan économique: En Afrique du Nord, pendant les deux dernières décennies, des progrès notables en matière économique ont été réalisés. Le taux de croissance s'est situé autour de 4 à plus de 6% par an notamment dans les années 2000. Les conditions climatiques globalement favorables à l'agriculture, la flambée des cours du pétrole pour les pays exportateurs de la région, les politiques économiques et des réformes financières encore plus dynamiques que par le passé ont convergé pour créer les conditions d'une meilleure intégration des pays de la région dans l'économie mondiale. En effet, plusieurs accords de partenariat ont été conclus parmi lesquels l'accord de libre échange avec l'Union européenne pour l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie, l'accord de la grande zone arabe de commerce et l'engagement de quelques pays de la sous-région dans d'autres communautés économiques comme le CEN-SAD et la COMESA. Mais malgré cette dynamique économique, les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de service souffrent de plusieurs handicaps qui limitent leur expansion.

Les handicaps à la croissance du développement agricole, constitués par: une pluviométrie faible, aléatoire et agressive, des sols généralement peu productifs et une couverture végétale très éparse. Tous ces handicaps ont convergé pour renforcer la vulnérabilité de ce secteur surtout que la forte croissance démographique et les insuffisances techniques, économiques et financières obligent les agricultures à exploiter au maximum le disponible végétal; il en résulte une diminution de la productivité et une dégradation des ressources naturelles (sol, eau et végétation). En plus, et malgré son importance dans la sous-région (10% du PIB – 25% de l'emploi – 80 à 90% des ressources en eau) sa production reste concentrée sur des produits à faible valeur ajoutée qui n'ont pas pu permettre au monde rural de vaincre la précarité.

Industrie polluante avec une part limitée du savoir dans le système de production: malgré l'important taux de croissance enregistré et le renforcement de la compétitivité des entreprises de la sous-région qui emploient un personnel de plus en plus formé et techniquement mieux outillé, la transition vers l'économie du savoir reste très limitée; ce qui entrave l'intégration du secteur industriel dans les créneaux des nouvelles économies mondiales. En plus, le secteur industriel de la sous-région est responsable de 80% de la pollution marine (secteur chimique, pétrochimique et métallurgique).

Une part limitée du secteur commercial dans le PIB: malgré les accords de libre échange avec l'Union européenne ce secteur ne représente que 12% du PIB (comparé à près de 50% en Asie de l'Est); à titre d'exemple, les exportations de produits manufacturés des pays d'Afrique du Nord (à part la Mauritanie et le Soudan), se chiffrent à 40 milliards de dollars des États-Unis soit autant que la Finlande qui a 55 fois moins d'habitants.

C. Sur le plan social: malgré l'amélioration continue de l'Indice du développement humain (IDH) des pays de la sous-région (parmi les meilleurs au monde), les pays d'Afrique du Nord souffrent de plusieurs fléaux sociaux parmi lesquels:

Un taux de chômage parmi les plus élevés du monde: un nombre croissant de personnes instruites et jeunes se trouvent sur des marchés d'emploi déjà saturés (deuxième forum annuel de la région MENA sur la connaissance au service du développement – ville de Marseille, Banque mondiale et Institut de la Méditerranée – mars 2004). Par ailleurs, les taux de chômage dans les pays de la sous-région atteignent 15% en moyenne. Chez les femmes ces taux sont supérieurs à 25%. Le chômage, notamment celui des jeunes constitue la première préoccupation des responsables politiques de la sous-région.

Un taux de pauvreté relative encore important: malgré la baisse continue du taux de pauvreté absolue, la pauvreté relative (juste au dessus du seuil minimum de pauvreté) est encore très importante notamment dans les zones défavorisées et géographiquement isolées de l'intérieur des pays. Ces taux avoisinent encore le 15%.

Un flux migratoire de plus en plus important dans les pays de la sous-régions: la question des migrations internationales est au cœur des préoccupations des pays d'accueil comme des pays d'origines. L'arrêt relatif de l'immigration en Europe dans les années 70 et l'accélération de la migration des populations des pays voisins à la sous-région qui dépasse le niveau de développement de ces derniers ont créé une nouvelle réalité très complexe. Cette situation ne pourrait être traitée que dans un cadre de solidarité Afrique-Europe.

II. Les acquis dans la mise en œuvre des conventions avec quelques exemples de réussite de la sous-région en matière de développement durable

La définition la plus communément admise du développement durable est celle proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le rapport Brundtland¹: un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion: **le concept de «besoins»**, particulièrement les besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité et **le concept de l'intégration et de synergie** entre le social, l'environnemental et l'économique pour une durabilité du développement. Dans ce cadre les pays de la région ont joué un rôle actif dans la dynamique internationale de mise en œuvre des conventions de l'environnement. En effet, tous les pays ont signé les conventions et les protocoles internationaux sur l'environnement, ont mis en place leurs plans d'actions et ont créé les cadres institutionnels adéquats prévus.

Ce chapitre analysera l'adhésion des pays aux conventions et leurs acquis en matière de développement durable.

A. Adhésion des pays de la sous-région aux conventions et protocoles internationaux

Les pays d'Afrique du Nord se sont depuis toujours mobilisés pour lutter contre la dégradation des terres en zone aride. En effet, les conditions climatiques hostiles, la forte croissance démographique, la disparité de revenu entre zones rurales et urbaines, l'utilisation inefficace des ressources et le coût élevé de la dégradation de l'environnement ont incité ces pays à mettre en œuvre des stratégies de développement volontaristes qui ont permis d'atteindre des taux de croissance économique respectable avec une moyenne dépassant 5% depuis 2000 (conditions climatiques favorables, flambée des cours du pétrole, réformes économiques, etc.). Pour mieux concrétiser l'importance accordée au volet environnemental, ces pays ont pleinement adhéré à la dynamique internationale en matière d'environnement et de développement social. En effet, tous les pays de l'Afrique du Nord ont signé les conventions et les protocoles internationaux environnementaux, et ont mis en place des dispositifs, de lutte contre la désertification, de conservation de la biodiversité et d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Le tableau suivant indique l'adhésion de ces pays à ces protocoles et conventions:

¹ Du nom de Mme Greo Harlem Brundtland, Ministre norvégienne de l'environnement, qui a présidé la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (rapport cité par : Développement durable en Afrique du Nord – État des lieux et perspectives – déc. 2007 – BAF/CEA), ce rapport intitulé « notre avenir à tous » a été soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1987.

Conventions et protocoles	Algérie	Égypte	Libye	Maroc	Mauritanie	Soudan	Tunisie
Convention sur la diversité biologique 1992	1995	1994	2001	1995	1996	1995	1993
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1992)	1994	1995	1999	1996	1994	1994	1994
Protocole de Kyoto 1997 à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	2005	2005	2006	2005	2005	2004	2005
Convention internationale de lutte contre la désertification 1994	1996	1995	1996	1996	1996	1995	1995

B. Quelques acquis importants au niveau des pays et sur le plan sous-régional:

Pour illustrer l'importance des acquis de la sous-région dans le cadre de la mise en œuvre des conventions, l'étude a choisi de présenter quelques exemples significatifs des programmes et initiatives complémentaires des différents pays et de la sous-région.

1. Au niveau des pays

- ♦ **En Algérie**, la mise en œuvre des trois conventions a vu l'application des différents programmes, mesure et initiatives comme par exemple, la lutte contre la désertification où le Ministère de l'agriculture et du développement rural, le Haut commissariat au développement de la steppe, le Commissariat de développement de l'agriculture dans les régions sahariennes et le Programme du renouveau rural ont joué un rôle important en matière de développement des zones arides et semi-arides, de la réhabilitation de l'agriculture oasisienne et de la revivification des espaces présahariens, et du réaménagement du patrimoine phoenicole et l'amélioration des conditions d'élevage dans les parcours sahariens. **La muraille verte traduit la volonté du pays de freiner le processus de désertification et de rétablir l'équilibre écologique.** Ces différents programmes ont pris en compte 32 millions d'hectares de parcours (9% de la superficie nationale) dont 12 millions d'hectares présahariens avec une population de 7,5 millions d'habitants (25% de la population totale). En plus de cette réussite dans la lutte contre la désertification, l'Afrique s'est orientée vers la création d'un cadre global et cohérent sur le développement durable. En effet, le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, par la loi n° 10-2 du 29 juillet 2010, a mis en place en collaboration avec les différents acteurs de développement durable une approche d'aménagement du territoire incluant les volets environnementaux, économiques, sociaux et culturels dans une vision de développement territoriale intégrée.
- ♦ **En Égypte**: la stratégie nationale de développement durable a relié la mise en œuvre des conventions et des accords internationaux en matière d'environnement aux programmes visant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Une politique de

développement humain favorisant l'éducation, la formation et la création des activités génératrices de revenus est mise en œuvre. La lutte contre la pauvreté et l'amélioration des niveaux de vie des populations ont contraint les pouvoirs publics à appliquer une politique de subvention des biens alimentaires et des carburants de plus en plus coûteuse. En plus, de cette liaison entre les volets environnemental et social, l'Égypte a aussi mis en œuvre une politique volontariste de lutte contre les changements climatiques. En effet, et vu la position géographique de l'Égypte et la concentration des populations et des activités économiques, sur 8% du territoire du pays (autour du Nil), le rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques confirme en 1995 **que l'Égypte est le pays le plus touché du monde par ce fléau**. La politique nationale a accordé une importance capitale à la politique d'atténuation et d'adaptation. En effet, en 1994 la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est entrée en vigueur. En 1996, une unité des changements climatiques à l'Agence des affaires environnementales est créée; en 1999 le premier rapport sur le l'impact des changements climatiques sur l'Égypte est élaboré; en 2001 le Mécanisme du développement propre est mis en place; en 2002 un projet de révision de l'énergie et de l'environnement a été achevé en collaboration avec la Banque mondiale; en 2003 un programme de développement des capacités, Mécanisme de développement propre (MDP) a été appliqué; en 2005 le comité national du MDP a été créé et le protocole de Kyoto est entré en vigueur; en 2007 le comité national des changements climatiques a été mis sur pied; en 2009 la deuxième communication sur les changements climatiques a été élaborée et différents projets d'adaptation ont été mis en place notamment dans les grandes villes (Alexandrie, Caire, Giza, etc.). L'Égypte fait face à la situation environnementale difficile par des actions prises dans le cadre d'un processus continu de protection de l'environnement.

- ♦ **Au Maroc:** Le cas du Maroc met en relief les réalisations à un rythme très accéléré durant la dernière décennie dans les différents domaines du développement durable dont on cite le plan Maroc vert avec la création d'un million d'entreprises agricoles, la génération d'un PIB agricole supplémentaire de 70 à 100 milliard de dirham, le plan Halieutis qui vise à tripler le PIB du secteur de la pêche d'ici 2020, le transport durable avec le tramway Rabat 2011, la généralisation de l'accès des population rurales à l'eau potable et à l'électricité, le programme national de route rurale et les plans d'action nationaux de lutte contre la désertification, de reboisement et de protection et de valorisation de la biodiversité. Il y a aussi trois acquis importants en matière de développement durable: **le premier concerne l'importance d'une approche intégrant** les principaux domaines économiques, sociaux, environnementaux, **le second concerne la mise en place d'un dispositif cohérent de développement durable** basé sur les stratégies, les programmes et les institutions spécialisées et **le troisième concerne** la riche expérience en matière de mobilisation et de gestion des ressources en eau. **Pour le premier acquis**, on cite trois importantes initiatives en matière de développement durable:
 - L'initiative nationale du développement humain qui réaffirme l'engagement du Maroc pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. À titre d'exemple entre 2000 et 2010 le taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans est passé de 84,6% à 97,5% gagnant ainsi plus de 13 points, l'indice de parité est passé de 0,84 à 0,94 dans la même période au niveau national et 0,76 à 0,92 en milieu rural;
 - Le plan énergie en 2009 dont l'objectif est d'assurer à l'horizon 2020 la fourniture

de 25% de la production nationale par les énergies renouvelables;

- Le programme Maroc vert visant le développement de l'agriculture durable dont les projets de conservation des oasis au sud du pays.

Le second acquis concerne la mise en place d'un dispositif cohérent pour le développement durable constitué d'un conseil économique et social (février 2011) comme institution de bonne gouvernance en matière de développement durable, d'une Charte nationale de l'environnement et du développement durable (CNEDD) qui sera concrétisée à travers une loi cadre pour l'environnement et le développement durable, un ensemble des plans, programmes et stratégies parmi lesquels: la stratégie «vision 2020» du tourisme durable, le plan solaire, le plan éolien, le plan Maroc vert, la stratégie de mise à niveau environnementale, la stratégie nationale de l'environnement et la stratégie nationale du développement durable et d'un dispositif organisationnel constitué d'institutions spécialisées comme l'agence nationale pour le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, l'agence solaire marocaine pour la réalisation du projet d'électricité solaire de 2 000 MW et l'agence nationale pour le développement des oasis et de l'arganier. Ce dispositif est appuyé par un ensemble d'instruments économique et financier pour contribuer et inciter au verdissement des secteurs économiques et des territoires, comme le fonds national de l'environnement, le fonds de dépollution industrielle, le fonds de développement énergétique, le fonds de développement agricole, le fonds Hassen II de développement économique et social et le fonds marocain de développement touristique.

Le troisième acquis est relatif à l'augmentation continue de la capacité de mobilisation des eaux pour atteindre 17 millions de m³ d'eau par la construction d'une centaine de barrages sur tout le territoire du national. Parallèlement à cet effort, la révision du code des eaux en 1995, a permis de faciliter la planification, le transfert et la préservation de la qualité de cette précieuse ressource.

- ♦ **En Libye:** le désert occupe 90% du territoire et comporte trois régions: le désert de Syrte, le désert libyque et le Fezzan. La façade méditerranéenne avec 2 770 km de long concentre 90% de la population. Sur le plan économique, la Libye connaît depuis trois ans une forte croissance économique au point qu'elle jouit de l'un de PNB par habitant le plus élevé d'Afrique. Les exportations de pétrole représentent 90% du revenu total de pays. Le volet conservation de l'environnement cible surtout les problématiques de l'eau, de l'énergie rationnelle, des énergies renouvelables et de gestion de littoral. La problématique de développement durable est surtout située autour d'un contraste important entre un PIB de presque 60 milliards de dollars des États-Unis, un taux de croissance annuelle de plus 7%, un PIB par tête d'habitant dépassant 14 mille dollars des États-Unis, d'une part, et un taux de chômage de plus de 15% et une agriculture n'occupant que 2,1% de PIB d'autre part. La Libye a commencé à concevoir un programme de développement durable en collaboration avec le PNUD en 2008, notamment par un programme écologique ambitieux qui concerne la région montagneuse de Djebel al Akhdar à 1 200 km de Tripoli dans la zone classée patrimoine mondial au cœur de la cité grecque de Cyrène fondée en 631 avant Jésus-Christ. Vu son importance sur le plan écologique la continuation de ce programme est un grand défi à relever par le nouveau gouvernement libyen.
- ♦ **En Mauritanie:** les programmes de lutte contre la pauvreté, la désertification et la sécheresse constituent la priorité absolue du plan d'action national pour l'environnement et le développement durable. Il s'agit surtout d'intégrer les enjeux environnementaux et de gestion durable des ressources naturelles dans la politique de lutte contre la pauvreté. La

dernière publication de la FAO «lutte contre l'ensablement – l'exemple de la Mauritanie» indique que la Mauritanie a obtenu un franc succès dans la lutte contre l'ensablement en arrivant à fixer les dunes. Le manuel rédigé par le Ministère mauritanien de l'environnement et du développement durable trace deux orientations pour la lutte contre la désertification. **La première** consiste à prévenir la désertification par une gestion durable des forêts, des terres et des ressources naturelles; **la seconde** est la réparation des dégâts occasionnés lors de l'enrayement du phénomène d'ensablement sur les sols dégradés et du reboisement de ces zones. Le projet d'ensablement en Mauritanie a permis de fixer 857 hectares de terres menacées aux abords de Nouakchott et dans les zones côtières du sud grâce aux repiquages de 400 milles plants d'espèces pérennes herbacées et ligneuses, produits en pépinières. Ce succès vient soutenir l'initiative de la grande muraille verte du Sahara et du sahel, lancée il y a cinq ans sous l'égide de l'Union africaine et de la communauté des États sahélo-sahariens (bien que cette initiative souffre de manque de financement). Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, le projet croissance favorable aux pauvres et le programme MDG–Fund (patrimoine, tradition et créativité au service du développement durable) permettent **la création d'une synergie globale entre la lutte contre la désertification et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour la développement.**

- ♦ **Au Soudan:** le gouvernement central du Soudan à Khartoum et l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) basée au sud ont signé un accord global de paix. Cet événement décisif rétabli la paix dans la plus grande partie du pays pour la première fois depuis une génération. Grâce au développement rapide de son industrie pétrolière, le Soudan a affiché le taux de croissance économique le plus élevé en Afrique. Les investissements dans le secteur agricole autorisés à ce jour engageraient 3,5 milliards de dollars des États-Unis sur les huit prochaines années. Le Soudan disposerait au total de 87 millions d'hectares de terres arables dont seuls 20% seraient cultivées. Les zones les plus propices aux cultures sont situées à proximité de Nil, du Nil blanc et du Nil bleu. Le pays offre des bonnes conditions climatiques, notamment des niveaux de précipitation qui permettent de cultiver du blé, produire de la nourriture pour le bétail, des oléagineux ainsi que des agrumes. La terre est la propriété de l'État (95% du territoire), Le gouvernement garantit aux investisseurs étrangers que leurs activités productives sont exonérées de toutes taxes sur les échanges commerciaux, le foncier, le capital matériel, les revenus et profits. **L'exemple Soudanais démontre l'étroite corrélation entre environnement et conflit.** Cette relation est double, d'une part, elle concerne l'impact des conflits sur l'environnement, notamment, la surexploitation des ressources, les sous-investissements dans le développement durable et l'absence de gouvernance. D'autre part, elle concerne les ressources environnementales comme causes de conflits (les réserves de gaz et de pétroles, les eaux du Nil, le bois, les problèmes liés à l'utilisation des terres agricoles et les terrains de pâturages, etc. **Le 9 Juillet 2011**, le Soudan s'est séparé après des décennies de guerre civile en deux pays: le Sud (Juba) et le Nord (Khartoum). Le Sud Soudan a ainsi obtenu son indépendance et devient le 54^e État d'Afrique. Le Sud-Soudan est un des pays les plus pauvres avec 56% de la population qui vit avec moins d'un dollar par jour. En 2010, 4,3 millions de personne (sur 8,4 millions habitants-population totale) ont eu besoin de l'aide alimentaire et 1,5 million de personnes vivent en insécurité alimentaire sévère.

Mais le pays est riche en ressources pétrolières, terres arables et autres ressources naturelles (potentiel hydroélectrique). L'enjeu du développement durable est fondamental dans cette zone, notamment, les problématiques de la déforestation, de la question de l'eau, de l'impact de la gestion énergétique, de la vulnérabilité climatique et de la grande faiblesse du capital humain.

- ♦ **En Tunisie:** Ce pays a vécu une révolution le 14 janvier 2011. Par conséquent, situation qui y prévaut exige une nouvelle approche en matière de gouvernance, de démocratie et dans le domaine social (notamment en matière de lutte contre le chômage) afin de créer les conditions propices à un développement durable et équitable. La Tunisie s'oriente vers le renforcement des approches de développement durable qui ont permis au pays **la réduction du coût de la dégradation de l'environnement à 2,1% du PIB dans le cadre d'une croissance économique à long terme d'une moyenne de 5%**. Le cas de la Tunisie nous donne l'occasion de mettre en relief quatre grands acquis: **le premier concerne l'importance du processus de préparation de la stratégie nationale du développement durable** à l'horizon 2016. La stratégie nationale vise à **approfondir** le diagnostic de la situation, **repenser** le modèle de développement économique dans le sens du développement de la qualité de la vie, **intégrer** les politiques territoriales au niveau du modèle de développement **et réviser** les thématiques proposées en les réorientant vers un objectif ultime à savoir l'emploi. Cette démarche pourrait être renforcée dans la nouvelle situation politique par l'élargissement de la participation des différents acteurs de développement et la révision de l'horizon au-delà de l'année 2016. **Le deuxième est relatif à la réussite de l'expérience de l'observatoire tunisien** de l'environnement et du développement durable et notamment en matière de production des indicateurs nationaux, sectoriels et régionaux du développement durable et **des guides sectoriels de gestion durable de la pêche, des forêts, de ressources en eau, de l'industrie, du tourisme, du transport et de l'énergie**. **Le troisième concerne la réussite de la généralisation de l'éducation et l'élimination des disparités entre les sexes** dans les enseignements primaires, secondaires et supérieurs et ce, depuis 2000. Le taux de scolarisation des populations de 6 à 14 ans est passé de 60% en 1975 à 94% en 2004; cette évolution qui concerne plus les filles que les garçons passe pour la même période de 49,3 % à 93,4% pour les premières et de 70% à 94,3% pour les deuxièmes. Le taux de la population dans l'enseignement supérieur de la tranche d'âge 19 à 24 ans est presque 33% (c'est le même taux que le pays de l'OCDE). Cette importante croissance quantitative rapide nécessite des grands efforts supplémentaires en matière de développement qualitatif de l'enseignement et de renforcement de l'adéquation formation-emploi. **Le quatrième acquis concerne** la mise en place d'un dispositif cohérent de développement durable supervisé par la commission nationale de développement durable (CNDD), des comités régionaux de développement durable, des stratégies relatives aux principaux secteurs économiques (agriculture, tourisme, transport, énergie, etc.), aux principales ressources naturelles (eau, énergie renouvelable, biodiversité, biosécurité, forêts, etc.) et des programmes d'actions spécialisées à l'instar des différents programmes d'adaptation aux changements climatiques des zones et des secteurs du tourisme, de l'énergie, de la santé, de l'agriculture, du littoral, etc. Pour mettre en œuvre ces stratégies un ensemble d'institutions spécialisées ont été créées à l'instar du Centre des ressources génétiques, du Centre international des technologies de l'environnement, l'Agence de protection du littoral, l'Agence nationale de protection de l'environnement, etc.

2. Au niveau sous-régional

- Union du Maghreb arabe: Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc, Tunisie

Bien que l'Afrique du Nord comparée aux autres sous régions de l'Afrique soit la moins intégrée, l'Union du Maghreb arabe (créée le 17 février 1989 à Marrakech) n'a cessé de fournir des

efforts et des initiatives louables pour palier à cette situation. Les principaux efforts et initiatives en matière de protection de l'environnement sont:

- La Charte maghrébine pour la protection de l'environnement qui a été promulguée sur proposition du secrétariat de l'UMA par le Conseil de la Présidence réuni le 11 novembre 1992 à Nouakchott. Cette Charte a mis en exergue les préoccupations communes des pays de l'UMA et a pris les engagements nécessaires pour renforcer la collaboration entre les pays de la sous-région et le travail en commun au sein de l'Union pour atteindre les objectifs environnementaux fixés;
- Le Programme d'actions sous-régional de lutte contre la désertification qui vient appuyer et compléter les programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification aux niveaux des pays;
- Le Programme régional de la sécurité alimentaire élaboré en 2006 en collaboration avec la FAO;
- Le projet de lutte contre la pollution atmosphérique au Maghreb PNUD/FEM/RAB 94/G31 qui vise la réduction des émissions dans le secteur du transport routier au Maghreb;
- La mise en place d'un conseil ministériel maghrébin chargé de la sécurité alimentaire avec des instances spécialisées dans la lutte contre la désertification, les légumineuses et la recherche, et la vulgarisation;
- L'élaboration de la stratégie de l'agriculture maghrébine à l'horizon 2030 avec un plan d'actions 2011–2020. Cette stratégie est préparée en synergie avec le Programme régional de la sécurité alimentaire, les OMD et le plan détaillé de l'agriculture africaine du NEPAD;
- La création d'un système d'échange d'informations soutenu par l'Observatoire du Sahara et du Sahel (SCIDE – UMA);
- L'adoption par le groupe de dialogue 5+5 du Programme d'Actions sous-régional de lutte contre la désertification/la lutte contre la désertification comme cadre de coopération entre les deux rives de la méditerranée en créant une synergie entre la lutte contre la désertification et l'adaptation aux changements climatiques.

– Commission économique pour l'Afrique:

Créée en 1958, la CEA est l'une des cinq commissions régionales qui relève administrativement du siège de l'ONU. Organisme régional de l'ONU en Afrique, elle a pour mandat d'appuyer le développement économique et social de ses 53 membres, d'encourager l'intégration régionale et de promouvoir la coopération internationale. Le Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie) fait partie des Cinq bureaux sous-régionaux de l'Afrique qui assurent le lien entre les travaux d'analyse émanant du siège et les politiques élaborées au niveau sous-régional. Dans ce cadre, le bureau produit des rapports sur différents aspects du développement économique et social, organise des forums, des réunions d'experts et des séminaires de formation, assure le suivi sous-régional des conférences internationales, s'occupe des questions transfrontières et évalue d'une manière continue la mise

en œuvre des engagements des pays dans les conventions internationales et les OMD, et propose les appuis nécessaires qui s'imposent. En matière de développement durable, la CEA joue un rôle important dans l'élaboration d'un dispositif institutionnel (Comité de développement durable) en Afrique (créé depuis 1997) et les bureaux sous-régionaux ne cessent de renforcer les activités de mise en œuvre des conventions aux niveaux national et local et de créer une dynamique sous-régionale de suivi-évaluation et coordination des positions de chaque zone. Le bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord a organisé plusieurs ateliers et conférences et a produit différents rapports dans ce cadre, comme par exemple :

- ✦ Le développement durable en Afrique du Nord: état de lieux et perspectives (déc. 2007) ;
- ✦ Développement durable et changement climatique: comment se positionne l'Afrique du Nord? (oct. 2010) ;
- ✦ Cadre d'action et de coopération pour le renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques au Maghreb (sept. 2011).

3. Autres processus: Arabe, méditerranéen et islamique

La sous-région Afrique du Nord fait aussi partie d'autres dynamiques au sein de la Ligue des États arabes (le conseil arabe des Ministres responsables de l'environnement), du Programme des Nations Unies pour le développement (le Forum arabe du développement et de l'environnement), des initiatives de l'Union européenne, Moyen Orient et Afrique du Nord et de la dynamique de la zone euro-méditerranéenne dont la coopération régionale environnementale dans le cadre du Plan d'action pour la méditerranée (Programme des Nations Unies pour l'environnement PNUE-PAM) et la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable. Plusieurs programmes et initiatives ont été élaborés et mis en œuvre dans ce cadre comme par exemple l'initiative Plan bleu conçue en 2007 dans le cadre d'intervention stratégique couvrant la période 2007–2015 et qui a été validée par les 21 pays riverains de la méditerranée (dont les pays de l'Afrique du Nord) et l'Union européenne et qui a mobilisé différents acteurs de développement durable dont l'Observatoire méditerranéen de l'énergie, la Banque mondiale, l'Agence française de développement, l'OCDE, la FAO, l'UNESCO, la Banque européenne d'investissement (BEI), le Fonds mondial pour la nature (WWF), le Conseil mondial de l'eau, etc. Le Plan bleu a créé le Système d'informations méditerranéen sur l'environnement et le développement durable (SIMED), et publie des rapports biannuels sur l'environnement et le développement durable en méditerranée.

L'Organisation de la conférence islamique (OCI) par l'intermédiaire de la Conférence islamique des ministres de l'environnement, a conçu un programme d'action islamique pour l'environnement qui couvre tous les pays de l'organisation dont les pays d'Afrique du Nord. Ce programme concerne la protection de l'environnement, la gestion des ressources hydriques, le développement des énergies renouvelables et l'adaptation aux changements climatiques. L'organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) à Rabat participe activement à la conservation du patrimoine environnemental de la sous-région et renforce son appui pour généraliser l'éducation environnementale dans les systèmes scolaires des pays de la sous-région.

Tous ces efforts et processus de collaboration régionale et internationale, ont permis aux pays de la sous-région de réaliser des résultats probants en matière de développement durable. Les indicateurs les plus visibles sont:

- Une croissance économique d'environ 5% par an sur plusieurs années;
- Un indice de développement humain moyen qui classe les pays de la sous-région dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire;
- Une évolution remarquable dans le PIB/habitant classant la sous-région comme première d'Afrique;
- L'espérance de vie a atteint 70 ans dans la sous-région par rapport à une moyenne africaine de 52 ans et un taux de croissance démographique en baisse nette, avec une transition démographique réussite;
- Une population fortement urbanisée d'environ 62% avec des grandes villes et métropoles comme le Caire, Alger, Casablanca, Tunis, Alexandrie et Tripoli, etc.

III. Défis et contraintes de mise en œuvre

A. *Croissance insuffisante pour créer l'emploi et faciliter l'intégration régionale*

La contrainte principale de la dynamique du développement durable dans la sous-région est que la croissance économique n'est pas suffisante pour créer des emplois et faciliter l'intégration des zones géographiques. En effet, malgré une croissance de 5% en moyenne durant toute la dernière période, le taux de chômage est presque de 15% dans tous les pays concernés; il s'agit là du taux le plus élevé par rapport à toutes les régions du monde. Les groupes les plus touchés par ce fléau étant les femmes, les jeunes et les habitants des régions de l'intérieur des pays. De ce fait, la répartition inégale des richesses aussi bien entre générations, qu'entre groupes sociaux et zones géographiques est le plus grand handicap à la création même d'un cadre de base adéquat pour le développement durable. Les taux de chômage dans quelques zones de l'intérieur des pays et chez les jeunes demandeurs d'emploi dépassent 30%.

B. *Difficultés rencontrées par le secteur agricole*

Le secteur agricole représente plus de 10% du PIB de la plupart des pays de la sous-région à part la Libye avec 7%. Il a accaparé 80 à 90% des ressources en eau et n'emploie que moins de 20% de la population active. Le secteur rencontre plusieurs difficultés qui posent de plus en plus des problèmes de sécurité alimentaire, lesquels se retrouvent au cœur des débats nationaux sur le développement durable. Ces difficultés s'articulent surtout autour de:

- L'incapacité de quelques pays de la sous-région de pouvoir répondre à leur besoin en produits agricoles de première nécessité afin d'assurer leur indépendance vis-à-vis des pays exportateurs. Cette incapacité pose le problème de l'insécurité alimentaire et crée des incertitudes sur la disponibilité des produits sur le marché international, qui se traduisent par les fluctuations des prix et de rupture du stock.
- L'importance de la problématique de l'eau, de plus en plus cruciale dans la sous-région et qui va s'amplifier sous l'effet de la vulnérabilité climatique de plus en plus aigue. Les exigences d'arbitrage en matière d'utilisation de l'eau entre l'agriculture, l'industrie et le tourisme posent des problèmes aux pouvoirs publics surtout devant les différents choix et concepts défendus par les divers acteurs politiques.
- La complexité de conciliation dans la politique des prix agricole entre les objectifs de subvention des prix des denrées alimentaires au profit des consommateurs d'une part et les objectifs d'encouragement des agriculteurs par des prix motivants de l'autre.
- La faiblesse des infrastructures rurales de transport, de santé, de technologie de l'information et de qualité de vie en général, ce qui atténue la capacité d'attraction du capital humain par l'espace rural et notamment le secteur agricole.
- Le morcellement continu et l'étroitesse de l'espace des terres agricoles sous l'effet de l'héritage, de l'urbanisation et de la désertification.

C. Difficultés propres à la mise en œuvre de la convention sur la biodiversité

Plusieurs difficultés entravent encore la mise en œuvre de la convention sur la biodiversité dans la sous-région notamment devant la multiplicité des exigences, l'accélération du rythme de détérioration des écosystèmes et les impacts négatifs de plus en plus croissants du développement économique sur les richesses naturelles. Les plus importants sont:

- Le manque des moyens techniques et financiers des banques de gènes dans la sous-région bien que ces institutions constituent un outil fondamental dans la politique de conservation génétique des systèmes.
- La multiplicité des intervenants et le manque de coordination entre eux en matière de gestion du patrimoine biologique national générant des discordances dans les actions de conservation et de réhabilitation.
- Les lacunes observées en matière juridique dans tous les pays de la sous-région, notamment en matière de biosécurité, d'accès et d'échanges des ressources génétiques, de gestion des listes Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) de protection des espèces et d'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM).
- Les limites des moyens réservés à la conservation de la biodiversité devant la complexité des écosystèmes de la sous-région notamment dans les 6 points névralgiques en la matière dans la sous-région (PNUE):
 - ✦ Les monts Imatong et les plaines environnantes à la frontière du Soudan et de l'Ouganda. Cette zone recèle près de la moitié de l'ensemble de la flore du Soudan et 12 espèces végétales endémiques;
 - ✦ Les massifs volcaniques isolés du Djebel Marra à proximité de la frontière soudano-tchadienne, où l'on dénombre quelques 950 espèces végétales;
 - ✦ Le Djebel Elba, un écosystème montagneux situé le long de la mer rouge, entre l'Égypte et le Soudan. Cette région de transition entre les zones biogéographiques paléarctique et afro-tropicale compte environ trois à quatre fois plus d'espèces végétales que les zones désertiques situées plus au nord;
 - ✦ Le Tassili d'Ajjer, zone montagneuse d'Algérie où sont dénombrées plusieurs espèces végétales presque endémiques et une espèce strictement endémique;
 - ✦ Les montagnes du Haut Atlas qui couvrent la partie septentrionale du Maroc jusqu'en Tunisie et abritent plus d'un tiers des espèces endémiques d'Afrique du Nord;
 - ✦ Les écosystèmes des zones humides, des oasis et des îles très affectés par les impacts des changements climatiques.

D. Les contraintes dans la conception et la mise en œuvre de la politique d'atténuation et d'adaptation dans le cadre de la mise en œuvre de la convention sur les changements climatiques

Ces contraintes sont relatives à:

- La faiblesse du dispositif de veille climatologique et d'alerte précoce pour pouvoir gérer l'incertitude climatique. Cette faiblesse est constatée aux niveaux des pays, des localités et des régions. Toutes les études nationales d'évaluation de mise en œuvre des plans d'action ont mis en relief les limites de l'interprétation des données météorologiques, climatologiques et d'alerte précoce.
- Le manque de moyens pour développer l'utilisation de la télédétection spatiale et la météorologie terrestre avec son large spectre d'observation optique, radar, infrarouge, ultraviolet, écoute et signaux radio électriques qui permettent non seulement l'analyse de l'observation du climat sur le long terme dans la sous-région mais également l'observation de situations particulières fortement corrélées aux phénomènes de sécheresses et d'inondations.
- Les limites des connaissances et de capacité de modélisation des processus hydrologiques dans les pays et dans le cadre sous-régional en relation avec le stress hydrique actuel et la vulnérabilité climatique à l'horizon 2030, 2050 et 2100.
- Le manque des capacités et des outils techniques pour développer l'approche territoriale en matière d'adaptation aux changements climatiques. Cette approche rencontre dans les pays de la sous-région des difficultés en matières méthodologique, scientifique, technique et de moyens de mise en œuvre, notamment devant les limites des outils d'évaluation des impacts des changements climatiques sur le plan local et l'absence des données suffisantes à ce niveau pour pouvoir prévenir les effets des extrêmes climatiques.
- La faiblesse du dispositif de coordination entre les volets atténuation et adaptation aux changements climatiques et les autres volets très concernés par ces phénomènes dans les conventions biodiversité et lutte contre la désertification. Malgré le traitement des changements climatiques ce volet fait référence aux champs thématiques, juridiques et institutionnels générés par deux autres conventions. En fait, les acteurs sont souvent confrontés à l'absence de mécanisme de gestion des troncs communs et des espaces de synergie entre les trois conventions.

E. Les contraintes relatives à la mise en œuvre de la convention de lutte contre la désertification

Bien que la convention internationale de lutte contre la désertification ait accordé une attention particulière à l'Afrique, le constat fait par les points focaux africains réunis à Alger du 7 au 9 septembre 2011 dans le cadre de la réunion régionale préparatoire à la 10^e session de la conférence

des parties à la CCD, indique «que quinze ans après l'entrée en vigueur de la convention, la mise en œuvre des programmes d'action y afférents est restée aléatoire et incertaine» Cette situation est due en grande partie aux contraintes suivantes:

- «Le manque d'engagement des États développés partie à la convention pour les partenariats prévus avec les pays affectés, en vue de leur accorder des appuis financiers et technologiques tant nécessaires pour contrer la désertification» (recommandations de la réunion des points focaux de la convention sur la lutte contre la désertification à Alger du 7 au 9 septembre 2011.
- Le manque de moyens techniques et des études socioéconomiques et environnementales pour évaluer convenablement la désertification, la gestion durable des terres et la résilience des zones arides, semi-arides et subhumides sèches.
- L'absence de stratégie volontariste forte de mise en œuvre des plans d'actions de lutte contre la désertification et des grands projets comme la muraille verte et autres. En effet, **les pays de la sous-région ont plusieurs fois avancé leur constat de déséquilibre en matière de respect des engagements de la convention sur les changements climatiques par rapport aux autres engagements pris dans les 2 conventions sur la biodiversité et la lutte contre la désertification.**
- Le manque d'alignement effectif des programmes et plans d'action de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et les effets des sécheresses sur les orientations de la stratégie décennale de la convention adoptée par tous les pays de la sous-région.
- La faiblesse de collaboration entre les pays de la sous-région malgré les efforts fournis par l'UMA et les autres institutions régionales dans la mise en œuvre des programmes communs de lutte contre la désertification et notamment dans les zones sahariennes d'intersection aux frontières des différents pays de la sous-région.
- L'absence de synergie entre les plans d'actions nationaux de lutte contre la désertification des différents pays, les projets spécifiques élaborés pour le développement des écosystèmes oasiens, les plans d'actions régionaux et les plans de développement économique et social de ces pays. Ce constat entrave la durabilité de développement et de lutte contre la désertification dans les zones sahariennes, arides et semi-arides.

IV. Les interactions entre piliers : économique, social et environnemental du développement durable

Les acteurs de la sous-région sont conscients des liens et des interactions existant entre la croissance économique, la promotion sociale et le respect de l'environnement. Cette réalité quoiqu'acceptée est difficilement mise en pratique par les différents pays concernés. Faire face à la menace des changements climatiques, à la perte de la biodiversité, au chômage des jeunes, à la nécessité d'accélérer la croissance économique et aux exigences d'une transition nécessaire à l'économie verte pose des problèmes multiples de synergie entre objectifs et outils de mise en œuvre et de priorisation des domaines dans un contexte de pressions politique, économique, sociale et environnementale.

A. L'évolution des concepts vers une interaction entre les trois piliers économique, social et environnemental:

- La conférence de Stockholm et la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en 1972 ont mis l'accent sur l'interaction entre économie, écologie et développement avec le concept écodéveloppement (Veyret et Arnold, 2008-European journal of geography). **La région d'Afrique du Nord comme toutes les autres zones des pays du sud s'est intéressée plus au volet développement. Par contre les pays développés se sont intéressés au volet environnement.**
- La naissance officielle du concept de développement durable à l'échelle mondiale est apparue avec le rapport Brundtland publié en 1987 dans le cadre des travaux de la Commission mondiale de l'environnement et du développement (CMED) présidée par madame Gro Harlem Brundland (Norvège). Ce concept insiste clairement sur l'interaction entre croissance économique et environnement d'une part, et entre environnement et mode de vie de l'autre. **En Afrique du Nord, ce rapport a trouvé un écho favorable notamment dans le cadre de l'élaboration des programmes d'ajustement structurel en Tunisie (1986-1987), au Maroc (1992) et en Égypte (1993). Ces programmes ont posé le problème d'interaction entre les réformes économiques et leurs impacts sociaux (chômage et pauvreté).**
- Les conférences de Rio de Janeiro 1992 et de Johannesburg 2002 ont été complémentaires. La première a plus ciblé le volet environnemental par la signature des trois conventions portant sur les changements climatiques, la diversité biologique et la désertification. Par contre la seconde a insisté sur les aspects sociaux (équité, dialogue des cultures, santé, pauvreté). Le processus post-Johannesburg a, quant à lui, mis en relief la problématique d'interaction entre croissance économique, réduction de la pauvreté et protection de l'environnement tout en y ajoutant la problématique des mécanismes de régulation, des choix des acteurs privilégiés et de gouvernance à l'échelle locale et internationale. **Au niveau de la sous-région, ces problématiques internationales ont eu un écho mobilisateur puisque les problèmes d'impact des choix économiques (ultralibéraux) sur les inégalités entre les zones, les groupes sociaux et le chômage des jeunes et**

des femmes sont devenus préoccupants, et se sont concrétisés par les mouvements sociaux des années 90 et les révolutions de 2011 (Tunisie, Égypte et Libye).

À ce niveau, il est primordial de rappeler l'importance d'un quatrième pilier du développement durable dans la sous-région qui concerne le volet politique relatif à la bonne gouvernance et à la participation des populations (hommes et femmes) et de la société civile à l'effort de développement et à la prise de décisions. Ce volet est dicté par l'importance des aspirations des jeunes instruits de plus en plus nombreux (et majoritaires dans plusieurs pays de la sous-région) à une citoyenneté active et à une participation accrue dans la gestion de la sphère publique.

Le rapport du groupe d'experts de la conférence ministérielle africaine sur l'environnement (13-14 septembre 2011 à Bamako) affirme la nécessité «d'accorder toute l'attention voulue aux trois piliers du développement durable: économique, social et environnemental».

B. Les dysfonctionnements des interactions entre les trois piliers de développement durable dans les pays de la sous-région

Bien que l'objectif de parvenir à un développement durable cohérent soit inscrit dans les plans de développement économique et social des pays de la sous-région, l'intégration des trois piliers économique, social et environnemental reste insuffisante. Le dysfonctionnement dans les interactions entre les piliers se manifeste surtout dans les domaines suivants:

- (1) **Absence d'interaction entre croissance économique, développement local et conservation de l'environnement dans les zones du littoral:** les pays de la sous-région Afrique du Nord ont connu une accélération de leurs taux de croissance, notamment au cours des deux dernières décennies. Depuis le début des années 2000, les conditions climatiques globalement favorables à l'agriculture, la flambée des cours du pétrole pour les pays exportateurs de la région et des politiques économiques encore plus dynamiques que par le passé ont confirmé le net raffermissement de la croissance économique. La politique d'ouverture et notamment les accords de libre échange avec l'Union européenne signés par la Tunisie, le Maroc, l'Égypte et l'Algérie ont permis d'assurer une intégration des zones prospères du littoral de ces pays dans les pôles d'attraction économique des pays européens. **Cette politique a engendré une grande concentration des activités économiques (plus de 70% des entreprises dans quelques pays) et des ressources humaines (plus de 80% des habitants sur presque 20% de l'espace dans la majorité des pays) dans les zones du littoral; d'où une grande pression sur les ressources naturelles notamment la biodiversité marine et terrestre, les sols (par l'érosion marine et la surexploitation) et l'eau (intrusion marine, surexploitation, etc.).** Cette pression a créé une grande vulnérabilité de ces zones, causant des pertes importantes des ressources naturelles, des coûts sociaux supplémentaires exorbitants en matière de logement notamment dans des zones non aménagées et de santé (pollutions, mauvaises conditions de vie, etc.). En plus, ces zones du littoral sont de plus en plus exposées à une vulnérabilité climatique très coûteuse sur les plans environnemental, économique et social. L'absence d'une vision globale et intégrée de développement de cette zone très sensible a des impacts néfastes sur les services des écosystèmes, l'économie, l'environnement et les conditions sociales des populations; d'où la nécessité d'un nouveau

système de gouvernance du développement adaptés à ces zones vulnérables du littoral de la sous-région.

- (2) **Manque de cohérence entre les stratégies de croissance des zones prospères, de lutte contre la pauvreté, d'intégration des zones défavorisées et d'utilisation durable des ressources naturelles de ces dernières:** le rapport de la CEA publié en 2008 sur l'évaluation du niveau d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable dans 16 pays africains dont 3 pays en Afrique du Nord (Algérie, Maroc et Tunisie) a démontré que pour ces 3 pays, les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté se faisaient séparément des stratégies de développement durable existantes, et ce, bien que ces pays aient adhéré aux recommandations du Plan de mise en œuvre de Johannesburg selon lequel ils devraient pouvoir élaborer des stratégies nationales de développement durable sous forme de stratégies de réduction de la pauvreté intégrant les piliers économique, social et environnemental du développement durable. La croissance économique dans la sous-région a permis de réduire la pauvreté absolue mais elle n'a pas eu l'impact suffisant pour réduire la pauvreté relative et pour intégrer les zones géographiquement pauvres et isolées. Cette situation est essentiellement due à l'absence d'une interaction entre la croissance économique, la lutte contre la pauvreté et l'utilisation durable des ressources naturelles. **L'intégration des zones pauvres n'est possible qu'en utilisant leur richesse propre et la mettant en interaction avec les richesses des autres zones prospères. Cette approche nécessite le développement de l'écotourisme, de l'utilisation des produits du terroir, de l'agriculture durable et d'autres produits issus de la biodiversité, dans le cadre d'une interaction avec la croissance des zones économiquement riches.**
- (3) **Faible interaction entre le développement de la recherche scientifique et du savoir, la croissance économique et la conservation de l'environnement:** les programmes de développement de la recherche scientifique et de l'économie du savoir mis en œuvre dans le cadre des accords de libre échange des pays de la sous-région avec l'Union européenne souffrent d'une faible interaction entre d'une part leur orientation vers des secteurs généralement non directement productifs et d'autre part le manque d'orientation des besoins pressants des systèmes de production vers une production propre à grande valeur ajoutée. Cette situation n'a pas permis de cibler quelques filières de production dans des secteurs prioritaires pour les reconvertir en systèmes de production mécanisés et assistés par ordinateur afin d'accroître leur rentabilité économique et d'améliorer leur impact environnemental. Cette orientation proposée par l'étude dans la partie économie verte permettrait de répondre aux exigences économiques (grande valeur ajoutée), sociales (moins de pollution et plus de santé) et environnementales (moins de carbone et plus de production propre).
- (4) **Absence d'interaction entre la croissance économique, la promotion sociale et la conservation des écosystèmes:** la sous-région est caractérisée par une grande richesse des écosystèmes à l'instar des oasis. Ces zones naturelles ne peuvent être conservées et aménagées que dans le cadre d'une vision intégrée de développement durable qui permettrait de:
- Répondre aux besoins sociaux des populations oasiennes, en amélioration des conditions de vie et de santé;
 - Répondre aux besoins économiques en développant les activités génératrices de revenus;
 - Répondre aux besoins environnementaux en conservant la richesse de la biodiversité des écosystèmes oasiens.

La conciliation de ces trois objectifs n'est possible que dans le cadre d'une coordination et d'une interaction en matière d'investissement dans le capital social, le capital économique et le capital environnemental de la zone; d'où la nécessité de valoriser les rôles de ces écosystèmes en tant que patrimoine de l'humanité. Cette nouvelle vision gagnerait à être généralisée dans les différents pays dans le cadre **d'un projet sous-régional de conservation des oasis**, étant donné que le Maroc a déjà engagé un grand programme de conservation des oasis du sud suivant une vision intégrée de développement durable et que la Tunisie est entrain d'élaborer un plan de gestion pour l'unique oasis maritime de la région (oasis de Gabés).

- (5) **Faible interaction entre les politiques économique, sociale et environnementale:** l'absence d'interaction entre les trois piliers du développement durable est fondamentalement due au manque d'introduction du volet environnemental dans l'économie et le social. Cette situation concerne la majorité des politiques sectorielles dans la sous-région. On cite à titre d'exemple l'absence d'intégration dans les plans d'aménagement des zones littorales ainsi que les zones semi-arides. Ces plans se limitent généralement à l'organisation urbaine et économique qui laisse de côté le volet important des écosystèmes, de conservation des richesses maritimes ou sahariennes, de lutte contre les impacts des changements climatiques, de valorisation des produits de la biodiversité et des métiers de l'environnement. Cet état de fait a fait perdre aux pays de la sous-région des moyens énormes pendant plusieurs décennies. Aujourd'hui, une nouvelle vision consistant à introduire les différentes problématiques environnementales présentes et futures dans les fondements des plans d'aménagement des territoires et de développement économique et social est entrain de prendre corps.

C. Des exemples d'interaction positive entre les trois piliers du développement durable

Plusieurs projets de développement et quelques stratégies dans les pays de la sous-région ont facilité la synergie entre les volets économique, social et environnemental. À titre d'exemple, on peut citer:

- Les stratégies de l'eau qui occupent une place prioritaire dans la sous-région puisqu'elle est parmi les zones les plus menacées par les perspectives de pénuries d'eau. Ces stratégies concernent l'amélioration de l'accès à l'eau potable de meilleure qualité, pierre angulaire d'une société plus durable sur le plan environnemental et d'une meilleure rentabilité sur le plan économique et d'impact positif sur la santé sur le plan social. Elles concernent aussi l'accroissement des investissements dans le domaine de l'eau qui ont permis d'obtenir en même temps des avantages économiques et environnementaux. En effet, les prêts contractés par les pays de la sous-région pour une meilleure utilisation de l'eau dans l'agriculture (qui consomme plus de 80% de l'eau) ont eu des impacts positifs sur la conservation de la biodiversité, la productivité agricole, le développement de l'emploi et l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs. Les études stratégiques actuellement menées en ce qui concerne l'eau à l'horizon 2030 et 2050 dans la sous-région auront certainement un effet très positif sur le renforcement de l'interaction entre les trois piliers du développement durable dans ce domaine crucial.

- **L'interaction positive entre croissance économique, OMD et conservation de l'environnement:** le rapport 2011 de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) concernant l'évaluation des progrès de l'Afrique vers les OMD révèle l'impact positif du taux de croissance soutenue sur

l'importance des réalisations en la matière dans la sous-région Afrique du Nord. Ces résultats positifs sur le plan économique (5% de croissance pour une longue durée) ont eu des impacts importants sur la baisse de la croissance démographique, la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions sanitaires; ces deux secteurs économique et social ont eu un impact positif sur l'utilisation non durable des ressources naturelles. En effet, il est démontré dans différentes études que toute amélioration des conditions de vie et tout renforcement des capacités, notamment celles des femmes ont un impact positif sur la conservation des ressources naturelles en diminuant la pression sur leur utilisation. Les indicateurs suivants cités par le rapport de la CEA confirment l'amélioration de la situation sociale dans la sous région:

- La réduction de la pauvreté absolue (1,25 dollar des États-Unis par jour) dans la sous-région est importante; le taux de pauvreté extrême atteint moins de 5%. La pauvreté relative calculée à 2 dollars des États-Unis par jour est estimée à 13%.
- La scolarisation universelle dans le primaire a continué d'augmenter dans tous les pays de la sous-région pour atteindre des taux nets de plus de 90% en Algérie, Égypte, Tunisie et Maroc.
- En matière de promotion de l'égalité et de l'autonomisation des femmes, les pays de la sous-région ont réalisé des progrès appréciables notamment dans le domaine de l'éducation.
- En matière de réduction de la mortalité infantine, la sous-région a eu des résultats probants. La durabilité des progrès réalisés de 1990 à 2009 permettrait aux quatre pays sur sept de la sous-région (Algérie, Maroc, Libye et Tunisie) d'atteindre l'OMD y afférent en 2015.
- En matière de santé maternelle, l'Afrique du Nord réalise le meilleur résultat par rapport aux autres sous-régions. Trois pays (Égypte, Libye et Tunisie) de la sous-région font partie des cinq pays les plus performants pour cet indicateur en Afrique.
- En matière de VIH et de sida, la sous-région enregistre des résultats satisfaisant mais l'élargissement de la communication, de la prévention et de la prise en charge des malades restent nécessaires.
- Concernant le développement durable, six pays de la sous-région ont atteint l'objectif d'avoir au moins 10% de leurs aires territoriales et marines protégées. En 2008, l'Égypte, l'Algérie et la Tunisie ont réalisé des taux de couverture en approvisionnement en eau amélioré en milieu rural de plus de 80%.

Ces résultats dans les domaines des OMD démontrent l'importance des interactions entre politiques économiques, sociales et environnementales mais exigent aussi la poursuite de l'effort en l'orientant vers l'approche de service spécifique aux citoyens et aux groupes sociaux dans les différentes zones géographiques des pays pour faire baisser d'une manière plus significative le taux de perte environnementale qui se situe entre 2 et 5% du PIB des pays de la sous-région.

V. Cadre institutionnel du développement durable de la sous région

A. Une dynamique institutionnelle variée et une appartenance à des groupes divers:

Le cadre institutionnel dans les pays de l'Afrique du Nord se réfère à des dynamiques multiples vu l'appartenance des pays de la sous-région à des entités différentes dont les principales sont:

La dynamique institutionnelle nationale: le cadre institutionnel lié à la dynamique internationale du développement durable est orienté par les dispositions des conventions internationales, coordonné par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et les instances régionales et sous-régionales des Nations Unies comme la CEA et constitué d'instances, de stratégies et de plans de mise en œuvre des conventions. **C'est ainsi, que pour le développement durable (Rio 92)** les mécanismes institutionnels sont constitués, dans tous les pays, ayant des conseils ou comités nationaux de développement durable regroupant les représentants de toutes les institutions gouvernementales et non gouvernementales concernées par le développement durable. Sur le plan opérationnel, tous les pays ont conçu des stratégies et des plans d'action de gestion de l'environnement, des ressources naturelles, d'Action 21, de développement rural intégré et d'autres actions relatives au développement. Ils ont mis en place un dispositif de suivi et d'évaluation basé sur des indicateurs qui permettent d'établir les rapports sur l'état d'avancement de mise en œuvre des conventions internationales. Des systèmes d'information et des plans de communication, information et sensibilisation ont été conçus pour développer l'observation sur les différents phénomènes cités par les conventions (zones humides, espèces menacées, migration, pollution de l'air, eau, observation du littoral, développement industriel, assainissement, etc.).

Tout ce dispositif est généralement appuyé par les institutions internationales et les bailleurs de fonds dans le cadre des recommandations et des engagements des conventions.

La dynamique africaine régionale et sous-régionale: dans le cadre de la représentation onusienne, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue en 1992 a reconnu la nécessité d'une coopération régionale et sous-régionale pour assurer l'application des mesures adoptées par la conférence. Dans ce cadre, **la Commission économique pour l'Afrique (CEA)**, qui fait partie des cinq commissions régionales du Secrétariat de l'ONU, a joué un rôle important dans la promotion et l'intégration des questions d'environnement dans les politiques régionales et sous-régionales de développement économique et social et dans l'amélioration des processus consultatifs afin de faciliter l'échange des données et d'expériences entre acteurs et pays. La CEA a créé une grande synergie avec le PNUE en Afrique en matière de suivi de mise en œuvre des programmes onusiens de développement durable et de renforcement des capacités dans les pays de la région pour mieux atteindre les OMD et les objectifs environnementaux. Le Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable a été créé en avril 2007 par la conférence des Ministres des finances et de la planification et du développement économique pour reprendre les fonctions de l'ancien comité du développement durable. Le niveau sous-régional est assuré par cinq bureaux spécialisés dont celui d'Afrique du Nord, qui concerne les 7 pays (Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie).

Ces institutions sous-régionales assurent un niveau de liaison important entre les dynamiques nationales et le consensus régional pour l'Afrique et veille pour faire évoluer la réalisation du programme d'action de la sous-région en matière de développement durable. Les bureaux sous-régionaux travaillent en étroite collaboration avec les communautés économiques régionales (CER) pour renforcer l'intégration régionale. Dans ce cadre, une importante collaboration est instaurée entre l'UMA et le bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord (CEA).

En plus du dispositif onusien, l'Union africaine (UA), la conférence ministérielle africaine sur l'environnement, les autres comités et conférences ministériels spécialisés, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en tant que cadre de développement durable, la Banque africaine de développement (BAD) et les autres institutions régionales et sous-régionales spécialisées jouent un rôle important dans la dynamique africaine du développement durable.

La dynamique de la région arabe et islamique: les pays arabes ont mis en œuvre des programmes régionaux dans le cadre des activités de la Ligue des États arabes. Le volet environnement et développement durable dépend du secrétaire général adjoint chargé des affaires économiques avec une direction qui s'occupe du développement durable au secrétariat général de la Ligue. Les Conseils des Ministres chargés de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie et de l'énergie et des affaires sociales dans les pays arabes jouent un rôle important en matière de coordination des politiques de développement durable entre les pays et de préparation des positions concertées dans le cadre des préparations des conférences et réunions internationales. Quelques centres spécialisés appartenant à la Ligue comme le centre de l'énergie nucléaire, le centre de prévision des catastrophes naturelles et l'académie maritime arabe jouent un rôle assez important en matière de renforcement des capacités.

L'organisation de la conférence islamique en collaboration avec l'UMA et la Ligue des États arabe a conçu un plan d'action islamique pour l'environnement. L'ISESCO dont le siège est à Rabat au Maroc participe activement à la mise en œuvre des stratégies de communication, information et sensibilisation et à la sauvegarde des sites du patrimoine mondial dans le domaine de l'environnement dans la sous-région.

Dynamique de la sous-région de l'UMA: les États membres (Algérie, Maroc, Mauritanie, Libye et Tunisie) renforcent leur coopération régionale en matière de politique de l'environnement et de développement en adoptant la charte maghrébine de l'environnement et la Convention maghrébine de protection de l'environnement. L'UMA est entrain de jouer un rôle important de coordination des politiques de l'environnement avec l'espace africain notamment, en matière de lutte contre la désertification et de développement durable et avec l'espace euro-méditerranéen notamment dans le cadre du plan d'action pour la méditerranée et de la Convention de Barcelone.

L'Union européenne et la Méditerranée: en 1975 les pays méditerranéens (y compris l'Algérie, le Maroc, l'Égypte, la Libye et la Tunisie) et la Commission économique européenne (devenue Union européenne) ont adopté le plan d'action pour la méditerranée (PAM). En 1976, la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone) fût adoptée et ratifiée par l'ensemble des pays de la Méditerranée. Le programme «Plan Bleu», l'Action 21, la commission (1996) et la stratégie (2005) méditerranéennes du développement durable sont tous des mécanismes qui s'appliquent d'une manière intégrée au Plan d'action pour la méditerranée (Programme des Nations Unies pour l'environnement- (PNUE/

PAM). Le cadre d'intervention stratégique pour la période 2007–2015 a été validé par les 21 pays riverains de la méditerranée dont les 6 pays de l'Afrique du Nord et la communauté européenne. Les pays méditerranéens de l'Afrique du Nord participent activement au programme spécialisé du Plan bleu et notamment, l'eau, l'énergie et le changement climatique, le tourisme, les transports, les espaces urbains, le littoral, l'espace rural et les écosystèmes forestiers.

B. Des contraintes persistent malgré la dynamique institutionnelle

Malgré l'importance de la dynamique institutionnelle décrite ci-dessus, plusieurs contraintes persistent et limitent la rentabilité des différents dispositifs dont on peut citer :

Le manque de synergie entre les processus de mise en œuvre des conventions sur les plans international et national: le manque de synergie dans les deux approches internationale et nationale a créé d'importantes contraintes à la mise en œuvre de la vision globale intégrée du développement durable préconisée par le Plan d'action de Johannesburg.

Sur le plan international

Les trois Conventions-cadres des Nations Unies sur l'environnement sont adoptées pour lutter contre la désertification, faire face aux changements climatiques et conserver la diversité biologique. Chaque Convention est gouvernée par sa conférence des parties, son propre secrétariat exécutif et ses organes subsidiaires. Bien que les problèmes environnementaux exigent des stratégies de grande envergure, capables d'identifier les liens et interactions profonds entre les trois Conventions dont l'objectif commun est d'intégrer la protection de l'environnement au développement économique et social et que la synergie a été maintes fois réclamée par les conférences des parties aux conventions, les résultats effectifs sont bien loin des attentes en la matière. En effet, on observe:

- ♦ **Les doubles emplois** et les risques d'éventuels «conflits» entre les organes de chacune des Conventions;
- ♦ **Le manque de cohérence** des cadres de mise en œuvre des trois Conventions à l'échelle internationale;
- ♦ **La faible optimisation** de l'utilisation des ressources notamment financières souvent limitées;
- ♦ **Les difficultés rencontrées** en matière de promotion d'une gestion transversale de l'environnement;
- ♦ **Le manque de coordination** entre les objectifs environnementaux, les OMD et les autres politiques internationales de développement économique et de promotion du commerce équitable dans le contexte d'un développement durable.

Sur le plan national

Les problèmes de manque de synergie entre les trois conventions d'une part, et entre celles-ci et les plans nationaux de développement économique et social d'autre part, se posent dans tous les pays de la sous-région. En effet, l'analyse des différents rapports d'évaluation de mise en œuvre des conventions et de degré de synergie entre elles a démontré que nous sommes généralement en présence de deux mécanismes; **le premier concerne** la conception, l'élaboration, le financement, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du plan de développement économique et social dans chacun des pays; ce plan est généralement conçu sous forme d'un projet politique de développement économique et social appuyé par une volonté nationale intégrant tous les acteurs économiques et sociaux (généralement sans le volet environnemental). **Le second** est relatif aux processus de mise en œuvre des conventions de l'environnement supervisés généralement par le Comité national du développement durable (CNDD). Ce processus est conçu sous forme d'une politique des projets autonomes les uns des autres, et peu intégrés, répondant quelques fois aux opportunités de financement et au calendrier des bailleurs de fonds plus qu'aux exigences des plans de développement des pays concernés.

- (1) **Un système d'information épars** aux mains de nombreux organismes. Les dispositifs d'information sont détenus par des nombreux organismes caractérisés par une absence de continuité et de suivi systématique et régulier; à défaut de la mise en place des outils d'information et de communication permanents les données se constituent à partir d'enquêtes isolées. Cette situation ne permet pas une production cohérente des informations et un suivi constant des situations environnementales et de développement. En plus, ces données ne peuvent être facilement insérées dans des réseaux d'échange réguliers.
- (2) Le manque de capacités et de moyens des observatoires permanents spécialisés: les observatoires nationaux dans les différents pays et sous-régions comme l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) souffrent, malgré leur rôle important, de manques de moyens techniques pour assurer un suivi permanent des différents phénomènes climatiques, économiques, sociaux et environnementaux. Dans la sous-région d'Afrique du Nord, on observe une différence qualitative entre les données relatives à la zone nord couverte par les observatoires des pays de la rive nord de la méditerranée et celle de la zone sud couverte par les pays de la sous-région.
- (3) La fragmentation du paysage du dispositif institutionnel de la coopération internationale: le paysage de la coopération internationale est caractérisé par la diversité des bailleurs et des agences intermédiaires, et la multiplicité des instruments financiers et de critères d'allocation. La faiblesse de coordination à l'échelle nationale et entre les acteurs internationaux rend difficile l'intégration des différentes actions de coopération dans un cadre global, cohérent et stratégique.
- (4) Le manque de coordination entre les groupements régionaux Afrique, Méditerranée et Arabe: la dynamique créée au sein de la sous-région Afrique du Nord est liée à son appartenance à ces trois groupements. L'absence d'un cadre permanent de concertation entre ces trois espaces entraîne une redondance de stratégies, de plans d'action et d'actions de suivi et d'évaluation de mise en œuvre.
- (5) Faiblesse de l'approche territoriale en matière de développement durable: L'approche territoriale en matière de développement durable est très importante puisqu'elle permet de:

- ♦ **Agir directement** sur les choix des investissements, des infrastructures, d'aménagement de territoires et de gestion des programmes de proximité;
- ♦ **Maîtriser la répartition** et l'organisation des activités sur les territoires surtout que les choix faits ont des impacts importants sur tous les volets environnementaux actuels et futurs;
- ♦ **Impliquer les populations** dans la conception, la mise en œuvre, le financement et le suivi-évaluation des actions environnementales;
- ♦ **Inciter les entreprises**, les artisans et les agriculteurs à s'impliquer d'avantage dans le respect des engagements environnementaux et adhérer au plan d'actions du développement local durable.

On pourrait donc agir à partir de la localité sur les ressources naturelles, l'énergie, l'urbanisme, le transport, les déchets, les ressources humaines, les infrastructures et l'agriculture, etc., bref, sur tous les volets du développement durable. Mais dans la sous-région, cette orientation territoriale rencontre, dans la mise en œuvre des trois conventions, des difficultés majeures à cause du cloisonnement des logiques institutionnelles et des limites des moyens des acteurs locaux. En effet, malgré les rôles théoriques importants définis pour les collectivités locales dans les différents pays, sur le plan pratique, ces institutions sont toujours restés en marge de la conception et de l'élaboration des politiques de développement des territoires qui normalement les concernent. Ce sont les choix sectoriels qui ont toujours orienté les plans de développement économique et social, les programmes de mise en œuvre des différentes conventions internationales de l'environnement et les politiques et projets d'appui spécifique au développement. Même la déclinaison de ces programmes et projets nationaux à l'échelle locale n'a jamais pu instaurer une réelle politique territoriale de développement durable dans les pays de la région. Cette approche centralisée de développement a eu un impact négatif sur la synergie entre les différents secteurs économiques, sur l'intégration entre les divers programmes et sur la mobilisation des efforts des acteurs autour des objectifs locaux de développement.

À ces contraintes de mise en œuvre des conventions, s'ajoutent les manques d'interactions entre les piliers qui constituent le développement durable, économique, social et environnemental.

C. Rio +20 et réforme institutionnelle

La conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a beaucoup contribué à sensibiliser le public à associer l'économique, le social et l'environnemental pour le développement durable. Au cours du processus de préparation du sommet de Rio +20, plusieurs propositions de réforme institutionnelle ont été présentées pour répondre aux défis de développement durable.

Un principe qui a été réaffirmé au long des discussions sur le cadre institutionnel du développement durable est que **la forme organisationnelle suit la fonction**. Étant donné qu'il est généralement admis que l'intégration des trois piliers du développement durable est actuellement insuffisante dans presque toutes les régions, **il s'ensuit que la gouvernance de ces trois piliers doit être renforcée et mieux coordonnée et que sa cohérence doit être améliorée.** C'est du moins ce qui ressort du document «renforcement du cadre institutionnel du développement durable» (AMCEN/PNUE/groupe d'experts septembre 2011).

Il y a lieu de signaler que le système international de gouvernance de l'environnement est composé d'une multitude d'accords multilatéraux, qui traitent chacun de problèmes différents. Ils contribuent à l'établissement des engagements (politiques et directifs) pour la préservation de l'environnement mondial, mais dans le même temps, la façon dont ils ont été élaborés a **conduit à un système fragmenté et complexe, souffrant de chevauchements.**

Compte tenu des changements majeurs requis pour faire face aux enjeux environnementaux auxquels le monde est aujourd'hui confronté et eu égard au fait que les précédents efforts de réforme n'ont pas permis de réelles améliorations, plusieurs options ont été proposées qui pourraient servir de base pour une discussion lors de la prochaine conférence africaine. Elles sont au nombre de trois:

- ♦ **Créer** une institution spécialisée (Organisation mondiale de l'environnement);
- ♦ **Réformer** le conseil économique et social et la commission du développement durable; et
- ♦ **Intensifier** les réformes institutionnelles et la rationalisation des situations actuelles.

Il y a lieu de signaler que pour les pays de la sous-région, seule l'Égypte a déjà opté pour le renforcement du PNUE (*interventions des représentants de l'Égypte à l'Atelier préparatoire Rio+20 UMA/CEA 5-6 septembre 2011*). Pour les autres pays, les discussions sont en cours, mais la vision de renforcer les prérogatives du PNUE, d'assurer une plus grande synergie entre les différentes conventions internationales de l'environnement, de mieux coordonner les rôles des différents secrétariats et dispositifs organisationnels desdites conventions et de mieux doter les différents programmes environnementaux et de développements durable en moyens financiers nécessaires orientés vers l'Afrique est largement partagée.

VI. Défis nouveaux et émergents en Afrique du Nord

En plus de ce qui a été identifié en matière de difficultés institutionnelles, de faiblesse des interactions entre les trois piliers de développement (économique, social et environnemental) et des défis et contraintes de mise en œuvre des conventions, quatre importants défis nouveaux et émergents en Afrique du Nord en matière de développement durable ont été classés prioritaires pour la période à venir. Il s'agit essentiellement **des politiques de lutte contre les changements climatiques** (y compris la lutte contre la désertification et la conservation de la biodiversité), **de la transition vers une économie verte, la lutte contre la pauvreté et le chômage et le développement de l'intégration régionale.**

A. *Faire face aux impacts des changements climatiques*

1. Contexte international et sous-régional des changements climatiques

Depuis une décennie les connaissances sur l'évolution du climat dans l'espace et le temps ont considérablement progressé grâce aux améliorations appropriées aux niveaux des méthodes d'analyse des données, à l'élargissement de la couverture géographique, à une meilleure compréhension des incertitudes et à une diversification des mesures effectuées.

Les études du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC 2001, 2005, 2007), présentent les différentes données sur les changements climatiques au niveau mondial et dans les grands groupements régionaux.

Ce groupe a confirmé (à un degré de confiance moyen) que les changements climatiques régionaux, surtout l'élévation des températures, ont entraîné d'autres effets sur le milieu naturel et l'environnement humain, bien qu'il est difficile de cerner ces effets en raison de l'adaptation et de l'interférence d'autres facteurs non climatiques:

- Les pratiques agricoles et sylvicoles aux latitudes élevées de l'hémisphère Nord (plantation plus précoce au printemps) et les régimes de perturbation des forêts (incendies, parasites, etc.);
- La santé, notamment la mortalité associée à la chaleur en Europe, les vecteurs de maladies infectieuses dans diverses régions et les allergies au pollen aux latitudes moyennes et élevées de l'hémisphère Nord;
- Les activités conduites dans l'Arctique (chasse et déplacement sur la neige et la glace, par exemple) et dans les régions alpines de faible altitude (sports d'hiver, notamment). L'élévation du niveau de la mer et l'expansion humaine contribuent au rétrécissement des zones côtières humides et, par conséquent, à l'aggravation des dommages causés dans de nombreuses régions par les inondations côtières.

Pour la sous-région Afrique du Nord, toutes les études convergent pour mettre en relief son extrême vulnérabilité face aux changements climatiques surtout qu'elle est située dans une zone aride à semi-aride où les ressources hydriques sont naturellement limitées et les écosystèmes fragiles. On observe à l'horizon 2030 et d'une manière plus confirmée en 2050 et 2100 les tendances générales suivantes²:

- Augmentation des températures d'une moyenne annuelle entre +0,8 et +1,3; elle est moins marquée sur les régions côtières que sur les régions continentales avec plus de vagues de chaleur durant l'été;
- Diminution des précipitations d'une moyenne variant de 5 à 10%, plus importante en allant du nord au sud, plus accentuée en été;
- Une montée accélérée du niveau de la mer (EANM) atteignant à partir de 30 cm à l'horizon 2030 (Banque mondiale 2011); ce qui constitue une menace énorme aux zones côtières des pays de l'Afrique du Nord;
- Les phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses, vents, inondations) vont augmenter en fréquence et en intensité, notamment à travers la succession d'années très sèches.

La question des changements climatiques et de ses conséquences s'est ainsi installée en l'espace d'à peine deux décennies au centre des préoccupations internationales. Elle a notamment été portée sur le devant de la scène dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Les conférences internationales régulières s'y consacrent entièrement, entre autres les Conférences des parties (CdP); c'est surtout à partir de la treizième réunion des Conférences des parties (CdP13 à Bali en Décembre 2007) que l'adaptation et l'atténuation ont pris des dimensions très importantes dans la politique environnementale et de développement durable (CdP14, CdP15 et CdP16 à Cancún ont confirmé cette tendance). La sous-région Afrique du Nord s'est intéressée à la dynamique d'atténuation et d'adaptation aux échelles des régions de la Méditerranée, de l'Afrique, de l'Afrique du Nord, des Pays arabes et islamiques et de l'UMA.

2. Impacts et politiques d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques dans la sous-région

a) Les impacts des changements climatiques sur l'Afrique du Nord sont de deux ordres: biophysiques et socioéconomiques.

Sur le plan biophysique, il est important de mentionner trois sortes d'impacts sur les trois grandes zones naturelles. Le premier concerne le désert qui s'étend sur 75 % de la superficie sous-régionale où les sécheresses fréquentes, et l'élévation de la température font augmenter la vulnérabilité hydrique et crée des situations de besoins absolus en eau et aggrave l'avancée de la désertification. Les écosystèmes oasiens verront leur biodiversité et leur équilibre spatial se détériorer. D'où la grande nécessité d'une coordination régionale pour un projet nord-africain de développement des oasis comme patrimoine socioéconomique, culturel et environnemental. Le deuxième impact concerne le littoral nord-africain constitué d'une

² Rapport GIEC 2007

triple façade atlantique, méditerranéenne et de la mer rouge. Cette façade, verra la vulnérabilité socioéconomique actuelle (forte urbanisation avec 75% de la population et 90% des activités économiques) s'accroître par une vulnérabilité climatique due à l'élévation du niveau de la mer, à la submersion et à l'érosion des côtes. **Le troisième impact** est relatif aux zones montagneuses (Atlas, Hoggar et les montagnes de Sinäï). Cette zone connaîtra une forte évapotranspiration avec l'élévation des températures moyennes annuelles, étant donné que l'Afrique du Nord ne reçoit que 7% des précipitations totales du continent africain.

Les zones les plus touchées seront donc les côtes, les côtes basses, les milieux insulaires et les écosystèmes oasiens.

Sur le plan socioéconomique, la vulnérabilité climatique à partir de 2030 concerne surtout la baisse de la production agricole due aux sécheresses, à l'élévation des températures et à l'érosion côtière. L'industrie concentrée dans les zones littorales de l'Afrique du Nord sera touchée par les phénomènes de submersion, de l'érosion dans les zones industrielles et des impacts des phénomènes météorologiques exceptionnels. Des grandes menaces sur la frange littorale sont de plus en plus constatées dues à la fois à la surexploitation des ressources de la zone, à une grande concentration des populations et aux impacts des changements climatiques. Cette vulnérabilité sera aussi caractérisée par des pertes d'emploi notamment dans le secteur touristique balnéaire et des problèmes de santé dus au climat.

b) **Les politiques d'atténuation:** elles concernent tous les pays de la sous-région et ciblent différents domaines dont notamment l'énergie, la gestion des zones côtières, les déchets, l'économie de l'eau, la protection contre les inondations, la désalinisation de l'eau de mer, la mise à niveau du secteur de l'industrie et du transport, la gestion des écosystèmes, la conservation de la biodiversité, etc.

Les émissions globales de gaz carbonique (CO₂) ont avoisiné 350 000 kt en 2000, quatre fois plus qu'en 1970. En 2004 elles sont de 476 000 kt avec une augmentation de 25% en quatre ans. L'Algérie et l'Égypte totalisent 75% de ces émissions et la Libye a la plus grande moyenne par tête d'habitant avec 10 tonnes métriques.

Les pays de la sous-région ont bénéficié des programmes du Mécanisme du développement propre (MDP) et ont mis en place leurs Autorités nationales désignées, vu que la participation de l'Afrique au MDP est très limitée et ne dépasse pas 3% du total des projets enregistrés contre plus de 61% en Asie et 35% en Amérique Latine. La complexité des procédures, leurs coûts élevés et la faible capacité en termes d'expertise ont limité l'ingénierie des projets MDP et leur nombre.

Différents projets régionaux ont été initiés pour lutter contre les changements climatiques. Parmi eux, le projet régional RAB/94/G31 appuyé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) via le PNUD, visant le renforcement des capacités au Maghreb pour répondre aux dispositions de la Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques, l'élaboration par l'UMA d'un premier plan 2011-2020 pour la stratégie agricole maghrébine 2030 prenant en considération les OMD, le programme détaillé de l'agriculture africaine faisant partie du NEPAD et le Programme régional de sécurité alimentaire³ et les initiatives régionales initiées

³ Dr. Mohamed Ismail – Atelier sur les cadres institutionnel et stratégique du développement durable en Afrique, Addis-Abeba – Mars, 2011

par l'OSS notamment le réseau d'observatoire, de surveillance environnementale à long terme ROSELT/OSS, le système aquifère de Sahara septentrional (SASS) pour la mise en place du mécanisme de concertation pour la gestion des bassins transfrontaliers et la mise en place d'un système maghrébin d'alerte à la sécheresse (SMAS) appuyé par la commission européenne. Sur le plan national, les pays se sont orientés vers l'élaboration des plans nationaux et territoriaux de lutte contre le réchauffement climatique, le développement des énergies renouvelables (éolien et solaire) et des stratégies globales pour développer l'effort d'atténuation.

c) **Les politiques d'adaptation aux changements climatiques dans la sous région:** elles consistent à rendre les systèmes ou territoires moins vulnérables aux dérèglements climatiques par des actions diminuant les impacts effectifs du changement climatique, en améliorant les capacités de réponse des sociétés et de l'environnement (naturel ou cultivé). Selon le GIEC, l'adaptation est définie comme un «ajustement des systèmes naturels ou des systèmes humains face à un nouvel environnement ou un environnement changeant». L'adaptation aux changements climatiques indique l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques présents ou futurs ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques. En Afrique du Nord, l'adaptation est considérée comme l'ensemble des évolutions, d'organisation, de localisation et de techniques que les sociétés devront opérer pour limiter les impacts négatifs des changements climatiques et en maximiser les effets bénéfiques.

Adaptation et vulnérabilité présentent à priori une corrélation inverse: moins un territoire est vulnérable, plus il pourrait être considéré comme «adapté»; inversement, un haut degré de vulnérabilité traduirait de faibles capacités d'adaptation. Si cette relation inverse doit être entendue avec prudence, car elle n'est pas toujours vraie, le fait est que l'une des manières pertinentes d'appréhender la situation des pays de la sous-région face au changement climatique réside en une évaluation des niveaux de vulnérabilité. Évaluation qui doit être entendue non comme un jugement normatif mais comme un outil de suivi du rapport forces/faiblesses du territoire face aux menaces/opportunités climatiques⁴. L'adaptation dans les pays de la sous-région d'Afrique du Nord a pris trois orientations essentielles:

- ♦ **La première concerne l'adaptation du territoire** suivant l'approche des Plans climats territoriaux intégrés PCTI du PNUD. Cette approche favorise une logique de programmation stratégique au niveau local. Elle est actuellement appliquée au Maroc et en Algérie dans des zones littorales suivant la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC). La stratégie nationale d'adaptation du littoral tunisien aux effets des changements climatiques⁵, le plan vert Maroc 2010 et le schéma d'aménagement du territoire en Algérie en juin 2010, **convergent pour favoriser cette approche territoriale, notamment dans les zones les plus vulnérables du littoral de la sous-région**. L'étude régionale de la Banque mondiale sur la vulnérabilité des villes côtières d'Afrique du Nord (Tunis, Casablanca et Alexandrie) au changement climatique et aux désastres naturels (2010) a préconisé une approche urbaine intégrée pour l'adaptation des ces grandes agglomérations du littoral.
- ♦ **La deuxième concerne les grands domaines** liés aux impacts des changements climatiques, notamment les ressources en eau, les secteurs de l'agriculture, du tourisme et de l'industrie, les infrastructures portuaires, d'assainissement et thermiques et électriques et les domaines liés au capital social et notamment la santé et l'emploi.

4 Magnan et al., 2009

5 PNUD Tunisie et Ministère de l'agriculture et de l'environnement 2011-

- ♦ **La troisième cible les volets juridiques et institutionnels** et vise à développer le cadre d'intervention et à instaurer une synergie entre les différents domaines et territoires dans le cadre d'une stratégie nationale appuyée par la coopération internationale.

Les projets réalisés dans la région en matière d'adaptation climatique et qui ont été classés comme projets réussis par l'étude de cartographie institutionnelle de l'adaptation en Afrique du Nord pilotée par l'OSS (octobre 2007) concernent quatre volets: **les projets de gestion des ressources naturelles** et notamment les projets et les initiatives réalisés dans le cadre de l'UMA, **les projets de développement intégré** avec l'appui de bailleurs de fonds notamment dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, de l'eau, du développement rural, d'aménagement des zones du littoral pour faire face aux impacts notamment d'élévation du niveau de la mer et des intrusions marines, **les projets de renforcement des capacités** comme le projet maghrébin RAB et l'Action 21, **les projets de développement des systèmes d'information** comme les projets de télédétection, les systèmes d'alerte précoce à la sécheresse et les études d'impact et enfin les différents projets d'études aux niveaux régional et national.

d) **Les axes des stratégies futures pour faire face aux impacts des changements climatiques dans la sous-région: l'examen des** différentes études menées dans les pays de la sous-région permet de conclure ce qui suit :

- ♦ **L'importance des zones du littoral** comme espace prioritaire en matière des politiques d'adaptation aux changements climatiques dans la sous-région. En effet, ces espaces concentrent les activités économiques, urbaines et sociales, et contiennent la part la plus importante du PIB des pays concernés. Les impacts des changements climatiques sont multiples à cause de l'élévation prévue du niveau de la mer, de l'intrusion des eaux marines et leur impact sur les systèmes hydrographiques et de l'élévation des températures. Des plans stratégiques de développement des capacités des zones littorales pour faire face aux impacts des changements climatiques sont nécessaires dans tous les pays de la sous-région. Il s'agit d'un domaine prioritaire de coopération entre les pays.
- ♦ **L'importance de lutte contre la sécheresse et la désertification:** les milieux arides et semi-arides représentent plus de 80% des territoires dans la sous-région. Les effets des changements climatiques par l'élévation des températures, l'augmentation du nombre d'années de sécheresse et la multiplication des événements extrêmes constitueront un grand défi aux pays de la sous-région en matières économique (baisse de la rentabilité agricole et du secteur de l'élevage), sociale (baisse des revenus des populations sahariennes et des zones semi-arides) et environnementale (augmentation du nombre des espèces menacées et baisse de la biodiversité).
- ♦ **L'importance de la conservation des écosystèmes spécifiques:** les changements climatiques ont des impacts très particuliers sur les écosystèmes spécifiques tels que les zones humides, les îles, les oasis et les zones d'importance particulières; d'où la nécessité des plans d'adaptation spécifiques pour ces espaces très riches en biodiversité et nécessaire à la vie économique et humaine.

B. Pour une transition vers une économie verte dans le contexte de réduction de la pauvreté et de développement durable de la sous région

1. Le contexte international

L'Assemblée générale des Nations Unies a dans sa résolution 64/236 relative à la convocation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012 (Rio+20) axé le programme de cette importante manifestation sur deux thèmes: «une économie verte dans le contexte de développement durable et d'éradication de la pauvreté» et «un cadre institutionnel pour le développement durable».

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a posé la problématique de l'économie verte dans le cadre de la crise de 2008 comme une manière de sortir par le haut des soubresauts de la crise financière, en utilisant les technologies de l'environnement, capables de réduire l'intensité de carbone et de la production énergétique, et de créer des nouveaux emplois. **Le PNUE a insisté sur l'élargissement des concepts de la croissance verte vers une économie verte qui à son tour tendra vers le développement durable. En effet, l'économie verte est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources. Dans ce cadre, les objectifs sociaux de croissance de revenus et de l'emploi devraient provenir des projets qui réduisent les émissions de carbones et la pollution, renforce l'utilisation rationnelle des ressources et l'efficacité énergétique et empêche la perte de biodiversité et de services environnementaux.**

L'économie verte a représenté un nouveau levier pour l'économie mondiale. En effet, en 2008 les Nations Unies ont lancé l'initiative pour une économie verte coordonnée par le PNUE qui dans son rapport 2011 établit une feuille de route pour le passage à une économie verte moyennant l'allocation de 2% de PIB dans 10 secteurs clés entre 2010 et 2050. Dans ce même cadre l'Union européenne a formulé une orientation vers la croissance verte dans sa stratégie (Europe 2020) avec une enveloppe d'investissement de 105 milliards d'euro. Les pays de l'OCDE ont intégré la croissance verte dans une politique d'innovation technologique.

La communication de madame Marieme Bekaye chargée du développement durable à la CEA au séminaire sur l'option stratégique de l'économie verte au Maroc (Rabat, mars 2011) a synthétisé les futurs programmes des pays responsables de la relance verte de la manière suivante:

- ♦ **La Corée du sud** qui a consacré à la croissance verte 80% de son plan de relance soit 3,5% de son PIB et 25% du total de ses dépenses en recherche et développement d'ici 2020.
- ♦ **La Chine** a consacré à la croissance verte 38% de son plan de relance soit 5,2% de son PIB avec un plan de développement des énergies renouvelables et éoliennes, du transport ferroviaire et véhicules décarbonés, de recyclage et réutilisation des déchets et de protection de l'environnement et de la biodiversité.

- ♦ **La France:** c'est la même orientation avec 35% du plan de relance, un programme de formation renforcé et des outils de crédits d'impôts et de financement de projets appuyant l'économie verte.
- ♦ **États Unis:** 12% de son plan de relance, 0,6% de PIB avec pour objectif la création de 3 millions d'emplois dans le secteur énergétique avec subvention à la formation professionnelle verte.

2. Les enjeux de l'économie verte pour l'Afrique du Nord

L'économie verte dans la sous-région trouve une base favorable dans l'interaction entre ses domaines prioritaires et ceux du développement de la région. En effet, les deux enjeux du développement durable et de l'économie verte trouvent un espace d'intersection très important et ce, de la manière suivante:

- ♦ En ciblant des secteurs économiques bien déterminés tels que les énergies renouvelables, la pollution et gestion des déchets, l'agriculture biologique, le tourisme durable et la gestion des ressources en eau, l'économie verte se positionne au centre de l'enjeu principal du développement durable de la sous-région. La diversification des secteurs économiques, l'identification des créneaux innovants et la promotion de quelques activités nouvelles répondant aux opportunités des échanges avec l'Union européenne, favorisent la croissance économique et le développement ainsi que la transition vers une économie verte.
- ♦ La création de nouvelles filières dans le cadre de l'économie verte exige le développement du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle et le renforcement des moyens d'investissement dans ces nouveaux projets. Cette orientation permettrait d'activer le rythme de création d'emploi et de réduction du chômage des jeunes, enjeu principal de la sous-région.
- ♦ Le renforcement de la production des énergies renouvelables dans la sous-région favorisé par l'économie verte, réduit la dépendance des combustibles fossiles et aide à satisfaire les besoins croissants des pays en la matière, vu l'enjeu énergétique et stratégique dans la zone.
- ♦ La croissance de la production agricole biologique est un objectif privilégié de la croissance agricole durable; elle permet en même temps de favoriser l'équilibre de la balance commerciale agricole (en répondant aux besoins d'un marché probant des pays du nord) et d'appuyer l'objectif de sécurité alimentaire.
- ♦ Le développement de l'économie verte pourrait aller de pair avec l'émergence d'une approche de croissance propre et de mise à niveau de l'appareil de production économique dans tous les pays de la sous-région. En effet, l'enjeu de l'introduction et de renforcement de l'économie de savoir exige entre autres l'utilisation d'outils technologiques développés en matière de production. Ce choix économique répond en même temps aux exigences environnementales (production propre), économiques (productivité accrue) et sociales (emploi des diplômés). Cette nouvelle orientation innovante favorise le transfert des technologies, l'interaction entre la recherche et la production et l'émergence des centres de production propre.

- ✦ Les nouveaux outils promus par la croissance verte notamment en matière d'énergie renouvelable, de production décentralisée d'électricité, de propreté de l'environnement industriel et d'utilisation des nouvelles technologies, convergent tous vers l'amélioration du système de santé, l'utilisation durable des ressources naturelles et l'amélioration des conditions de vie des populations (accès à l'eau et à l'électricité); d'où de nouvelles opportunités pour la réalisation des OMD.
- ✦ La concentration des activités économiques dans les zones littorales des pays de la sous-région exige la recherche de nouvelles pistes pour une exploitation durable des biens et services dans les zones de l'intérieur de ces pays. L'investissement dans la biodiversité des écosystèmes très riches dans la sous-région fait partie intégrante du cheminement vers une économie verte et offre des possibilités considérables de contribuer à la croissance, à la protection de l'environnement et à l'emploi. La rétribution des services environnementaux, la fourniture de produits pharmaceutiques, la promotion de l'écotourisme et l'exploitation durable des produits forestiers pourraient constituer de nouveaux moteurs de développement dans les zones concernées.

3. Les acquis de la sous-région qui appuient la transition vers l'économie verte

En plus du positionnement de l'économie verte au cœur des enjeux du développement durable de tous les pays de la sous-région, les programmes déjà réalisés en matière d'énergies renouvelables, d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques, de lutte contre la désertification, de conservation des richesses de la biodiversité, d'agriculture biologique et de rentabilisation des produits des terroirs convergent pour créer une base au développement stratégique de cette économie verte.

- (a) **La politique d'énergie renouvelable, de production propre et d'urbanisme durable est un atout pour la croissance verte:** les pays de la sous-région ont des atouts importants. En effet, divers programmes et initiatives ont été déjà mis en œuvre, le tableau suivant mentionne quelques acquis importants en matière de politique et de programme énergétiques qui appuient la transition vers l'économie verte dans les pays de la sous-région.

Tableau 2: Pré-requis pour l'économie verte en Afrique du Nord secteur énergie

Pays	Programmes de croissance verte
Algérie	<ul style="list-style-type: none"> - Plan climat Projet de centrale électrique hybride gaz-solaire de 150MW - Efficacité énergétique-programme de maîtrise de l'énergie Programme Eco-Bat: 600 logements à haute performance énergétique (2015) Introduction de 5 millions de lampes à basse consommation/ménages Conversion en GPL de 50 000 véhicules particuliers - Recours au captage et stockage géologique de CO2 - Nouvelles villes vertes à faible émission de carbone (2025)
Égypte	<p>Production d'électricité à partir d'énergies renouvelables: 20% de la production d'électricité (2020) dont 12% d'énergie éolienne Le secteur privé exploite 60% des installations en énergies renouvelables Premier producteur en énergie éolienne du Moyen Orient (capacité installée: 520 MW-7 200MW(2020))</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet pilote d'une centrale électrique solaire de 140MW Initiative DESERTEC: projet de ferme solaire (150MW)
Libye	<ul style="list-style-type: none"> Préparation de la stratégie de l'énergie durable Introduction des systèmes solaires dans les bâtiments
Maroc	<ul style="list-style-type: none"> - Plan national contre le réchauffement climatique (2009) qui a prévu des grandes actions en matière énergétique (atténuation) - Stratégies des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique: Plan solaire Maroc: projet de 9 milliards de dollars pour l'installation d'une capacité de 2000MWd'ici à 2020 Programme de développement du parc éolien: 1500 MW en 2012 et 5000 MW en 2030 - Mise en place d'un fonds capital carbone pour appuyer le développement de projets MDP: ER, EE, gestion des déchets, reboisement, électrification par ER de 60 000 ménages à ce jour.
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> - Réforme en cours du secteur de l'électricité - Préparation d'un plan de développement des énergies renouvelables ainsi qu'une loi d'orientation
Tunisie	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des ER et de l'efficacité énergétique: Plan solaire (2010-2016): réduire de 22% la consommation énergétique nationale et promouvoir le développement des ER (1000MWen 2016) Premier Projet MDP dans le secteur éolien (34MW) Programme de développement des panneaux solaires: passer de 7 500 m2 installés en 2004 à 62 500 m2 en 2007 Programme des maisons solaires - En 2010: première unité de valorisation énergétique des déchets organiques (2,4GWH/an de biogaz). - Programme de mise à niveau environnementale des entreprises: Mise en place d'un système de gestion environnemental ISO 14001 objectif 2014: 500 entreprises certifiées ISO 14001

L'Égypte, le Maroc et la Tunisie totalisent 95% de la capacité installée en énergie éolienne en Afrique⁶. En plus la sous-région dispose de conditions de production exceptionnelles pour l'énergie solaire, combinant favorablement les avantages physiques et les possibilités de marché. En effet, elle dispose de conditions de production parmi les meilleures au monde pour l'énergie solaire: ensoleillement abondant, faibles précipitations et beaucoup de terres plates non utilisées près des routes, des réseaux et des grilles de transmission électrique favorisant des économies d'échelle et des coûts moindres et une grande dynamique du marché dans la région et dans les zones limitrophes (Europe). **Dans ce cadre le fonds pour les technologies propres de la Banque mondiale prévoit d'investir 4,85 milliards de dollars des États-Unis, supplémentaires pour développer l'énergie solaire à l'horizon 2020**, les quatre pays de la sous-région (Algérie, Maroc, Égypte et Tunisie) en plus de la Jordanie représentent la cible de cet effort d'investissement⁷.

b) **La promotion de l'agriculture raisonnée et durable est un élément important dans la mise en œuvre d'une économie verte:** L'agriculture durable pourrait être une stratégie efficace pour accroître la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté, l'agriculture durable qui fondée sur les principes de santé, d'environnement et d'équité fait appel à la gestion des écosystèmes et conserve la diversité biologique. Le marché mondial présente de grandes opportunités pour ce mode d'agriculture. En effet, les produits agricoles durables sont en progression avec des ventes augmentant de plus de 5 milliards de dollars des États-Unis par an⁸. Selon «Organic Monitor», les ventes de produits de l'agriculture raisonnée et durable ont triplé entre 1999 et 2007 et dépasse aujourd'hui la barre de 50 milliards de dollars des États-Unis. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture indique que dans l'agriculture de subsistance la conversion d'un mode de production conventionnel à la production organique peut augmenter les rendements jusqu'à 180%; en plus des possibilités de séquestration de 3 à 8 tonnes supplémentaires de Carbone par hectare biologique par rapport au conventionnel (PNUE 2009).

La conférence internationale de l'ONU/FAO de mai 2007 sur l'agriculture durable et la sécurité alimentaire à Rome a conclu qu'à l'échelle mondiale l'agriculture durable pourrait contribuer à la sécurité alimentaire, atténuer les impacts des changements climatiques, renforcer la sécurité hydrique, protéger l'agrobiodiversité, renforcer la suffisance nutritionnelle et stimuler le développement rural.

Le potentiel d'exportation vers des consommateurs prêts à payer un prix plus élevé pour des produits certifiés durable notamment en Europe et en Amérique du Nord est synonyme de **revenus supplémentaires potentiels pour les agriculteurs de la sous-région**. Les marchés mondiaux ont progressé à des rythmes supérieurs à 15% par an⁹ au cours des deux dernières décennies. L'Afrique représente entre 20 et 24% des exploitations agricoles biologiques certifiées dans le monde.

Les pays de la sous-région sont conscients des opportunités offertes par ce mode et ont commencé à s'orienter vers l'élargissement des possibilités commerciales pour ses produits notamment sur le marché européen. Cette agriculture contribue durablement à la sécurité alimentaire, intègre délibérément les pratiques agricoles traditionnelles et utilise les ressources locales, ce mode de production convient particulièrement aux petits producteurs qui représentent 90% des exploitants agricoles en Afrique du Nord. Actuellement la Tunisie, l'Égypte et le Maroc disposent de cahiers des charges officiels de l'agriculture durable. En plus de la sécurité alimentaire, ce mode permet

6 World Wind Energy Association – rapport mondial 2009 sur l'énergie éolienne

7 Fonds de technologie propre – le Groupe Banque mondiale 2011 – <http://go.worldbank.org/B7GJ7QZF40>

8 Agence africaine pour le commerce et le développement – transition vers une économie verte (Dr. Moustapha Kamel Gueye)

9 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement N°6 rev.1 février 2009.

d'aider à freiner le dramatique processus de dégradation des terres, de créer des conditions de vie durables pour les agriculteurs, d'exclure les intrants chimiques agricoles qui contaminent les êtres humains et les écosystèmes et de réduire les coûts de production¹⁰.

c) **L'économie du savoir est un outil de mise à niveau pour une production propre et une croissance verte:** l'économie verte se base sur la production propre dans tous les domaines en favorisant le renforcement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le processus de développement économique. Conscient de cet atout, les pays de l'Afrique du Nord ont défini des e-stratégies et mis en place des plans d'action pour le développement de l'économie numérique et de la part de technologie nouvelle dans la production agricole, industrielle et de service. Les objectifs de ces plans dans les pays d'Afrique du Nord se résument à¹⁰:

- ✦ Développer une infrastructure numérique appropriée pour favoriser un accès à tous et partout;
- ✦ Favoriser l'émergence d'un secteur local fort, par la promotion du secteur privé;
- ✦ Développer les compétences des ressources humaines (aussi bien les producteurs que les utilisateurs de technologie) par la formation et l'éducation;
- ✦ Mettre en place des cadres institutionnels et juridiques adéquats favorisant le développement des TIC.

La mise à niveau de 10 secteurs clés pour la croissance verte dans la sous-région est basée essentiellement sur une mécanisation accrue des systèmes de production et une introduction renforcée des TIC dans l'agriculture, le bâtiment, l'énergie, la pêche, la foresterie, l'industrie, le tourisme, le transport, la gestion des déchets et l'eau. Les entreprises de la sous-région ont à choisir pour leur mise à niveau environnementale, grâce aux TIC, entre des technologies additives ou intégrées. Les premières sont formées par des dispositifs ajoutés aux procédés ou aux produits existants de manière à réduire les dommages environnementaux liés à la production ou à la consommation. Elles englobent les technologies de mesure et de contrôle, de prévention de risques et de réduction des déperditions énergétiques. Les secondes sont formées de dispositifs incorporés dans la conception même du procédé ou du produit nécessitant un effort de recherche et d'innovation¹¹. Cet objectif répond en même temps à au moins 4 exigences fondamentales de développement durable de la sous région:

- ✦ L'accélération du rythme de l'offre de l'emploi pour les lauréats de l'enseignement supérieur, objectif principal des politiques de l'emploi en Afrique du Nord ;
- ✦ Le renforcement de la compétitivité économique des entreprises dans les secteurs cités et la dynamisation de la croissance verte ;
- ✦ Le développement de l'intégration dans l'économie mondiale et notamment avec l'Europe en exploitant les opportunités du marché international des produits verts ;
- ✦ La création d'un environnement favorable pour les marchés et les investissements directs du secteur privé pour une transition économique plus écologique.

10 International Federation of organic agriculture movements (IFOAM)

11 Afrique en ligne – innovation technologique au service de la croissance verte – Hazem KRICHEN

La solution d'investir 2% du PIB dans les 10 secteurs cités pour générer une croissance plus verte et plus efficace, préconisée par le rapport Rio+20 du PNUE sur l'économie verte est applicable dans la région de l'Afrique du Nord notamment dans le cadre des atouts et des enjeux indiqués. «La présence d'élites scientifiques dans les régions est une condition essentielle du succès de l'approche participative pour la réalisation des objectifs du développement durable. Les universités et les institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche sont appelées à participer aux comités locaux de développement durable pour assurer cette fonction de l'université; il convient de mettre en place une politique scientifique assurant une structuration de la recherche dans les universités en fonction des objectifs du développement durable»¹².

d) Les énergies renouvelables au service de l'accès plus facile à l'eau: comme on l'a déjà démontré, les effets de l'accroissement constant de la population mondiale et la croissance économique continue sur les ressources en eau sont de plus en plus néfastes. Aujourd'hui, environ un quinzième de la population mondiale c'est-à-dire plus de 450 millions de personnes dans 29 pays, principalement en Afrique et en Moyen Orient, subissent des pénuries d'eau chroniques. On estime que d'ici 2050 le deux tiers de la population mondiale connaîtront des pénuries d'eau. La sous-région Afrique du Nord est celle où l'eau est la plus rare. La disponibilité d'eau moyenne par habitant se situe seulement à 1 200 m³ par personne et par an dans la sous-région alors qu'elle se situe à une moyenne de 7 000 m³ par personne et par an à l'échelle mondiale. L'économie verte, notamment les énergies renouvelables fournissent l'occasion aux pays de la sous-région de progresser en matière de désalinisation des eaux de mer et de réutilisation des eaux usées pour au moins satisfaire les besoins du secteur industriel et de quelques filières agricoles. Le rapport sur la compétitivité verte dans la région méditerranéenne, publié par le Centre d'activités régionales pour la production plus propre à Barcelone confirme que les investissements dans le domaine de la rationalisation de la consommation de l'eau et de l'énergie dans le cadre du développement durable permettent une récupération du coût très rapide oscillant entre 1 et 4 mois. Dans ce contexte la sous-région pourrait profiter du programme commun entre l'ONUDI et le PNUE portant sur les capacités d'utilisation des ressources et de la production plus propre et aidant à garantir une utilisation optimale des ressources naturelles et notamment l'eau et à rationaliser leur consommation.

4. Les préalables nécessaires à une transition vers l'économie verte

Comme on a indiqué dans la section ci-dessus, les exigences de l'économie verte, vont de pair avec les nouveaux objectifs du développement durable de la sous-région. En effet, la promotion de l'ingénierie des projets en matière d'environnement et le renforcement du système d'éducation et de formation professionnelle peuvent élargir la gamme des métiers pour promouvoir l'emploi des jeunes diplômés dans les pays de la sous-région. De même, le développement des systèmes productifs par l'augmentation de la part du savoir permet sur le plan environnemental d'avoir une production propre, sur le plan économique d'avoir plus de rentabilités et des avantages comparés et sur le plan social plus de possibilité d'intégration des ressources humaines et du travail décent. De ce fait, l'économie verte vient renforcer le développement durable (et non le remplacer) par la création d'emplois dans le domaine des nouveaux métiers porteurs, l'amélioration des revenus, la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement en l'intégrant dans les différents secteurs économiques et sociaux.

12 Rapport département environnement, Maroc 2011

Toutefois, la complémentarité entre les objectifs prioritaires des pays de la sous-région en matière de développement durable et notamment la lutte contre le chômage et la pauvreté, la conservation de la sécurité alimentaire et les objectifs de l'économie verte nous amène à formuler les remarques suivantes:

- ♦ **L'économie verte ne peut être envisagée que dans le cadre d'une définition large et globale** comme indiquée par le PNUE. Celle-ci prend en compte à la fois la croissance économique, le développement social et la préservation de l'environnement par des systèmes de production moins émettrice de carbone.
- ♦ La transition vers l'économie verte a un coût en matière de changement des systèmes de production, de ciblage des secteurs prioritaires, de formation du personnel, de renouvellement des équipements et par là même la mise à niveau du système productif et des ressources humaines. Ceci nécessite des investissements additionnels que les pays de la sous-région ne peuvent pas supporter sans un programme consistant en appui financier à la transition vers l'économie verte, ciblé et facilement accessible.
- ♦ La transition vers l'économie verte ne peut être que graduelle dans le temps, et ce, pour permettre un changement en profondeur des systèmes de production. En effet, il est facile de changer mais il est difficile de maîtriser le changement; d'où la nécessité d'opter pour des objectifs réalisables par étape en choisissant des sous-secteurs ou des activités dans chaque secteur pour assurer l'assimilation progressive de ces changements et limiter leurs impacts sur l'appareil et sur l'organisation de production.
- ♦ L'économie verte exige des moyens de production très développés (énergies renouvelables, systèmes mécanisés, etc.) et un volet technologique et du savoir très renforcé notamment en matière de conception et d'ingénierie; ce qui nécessite un programme de transfert de technologie entre les pays développés et notamment l'Europe et les pays de la sous-région, permettant de maîtriser les procédés technologiques et de renforcer les compétences des ressources humaines.

C. Pour une politique rénovée d'emplois et de développement local participatif face à l'accroissement rapide de la demande d'emplois

Les pays de la sous-région Afrique du Nord ont accompli des progrès notables en matière de développement humain et social. Les IDH ont connu en général une nette amélioration et les avancées vers l'atteinte des OMD ont été remarquables. La transition démographique de ces pays a représenté un vrai cas de réussite des politiques démographiques. En effet, l'amélioration des conditions de vie des populations, la généralisation de l'enseignement, l'émancipation des femmes et l'utilisation des moyens contraceptifs ont permis une baisse spectaculaire du taux de la croissance démographique de plus de 3 % par an à un taux se situant entre 1 et 2 % par an suivant les pays. Actuellement, le pic démographique se caractérise par la multiplication des nombres des jeunes arrivants à l'âge actif chaque année et créant une grande pression sur le marché du travail. **Par contre ni le taux de croissance, ni la productivité, ni la libéralisation du commerce et ni l'encouragement de l'initiative privée n'ont été suffisants pour créer des emplois afin de résorber le chômage en**

croissance continue. En effet, pendant la période 2000-2010 le nombre des nouveaux entrants sur le marché du travail a atteint un effectif deux fois plus important que lors des périodes précédentes. Le taux de chômage dans les pays de la sous-région, dont la moyenne s'établit à 15% à l'heure actuelle, a doublé au cours des deux dernières décennies et se situe aujourd'hui parmi les plus élevés du monde. Le chômage des jeunes s'est aggravé de 3,2 points de pourcentage entre 1988 et 2008, comparativement à 1,7 point de pourcentage pour le reste du continent (BIT, 2010 – tiré du document: évaluation des progrès en Afrique vers les OMD – rapport 2011). En plus du chômage, 40,2% de l'emploi total en Afrique du Nord est un emploi vulnérable (BIT, 2011) et environ 6 travailleurs sur 10, des femmes dans la sous région, sont concernées par cette situation.

La croissance en Afrique du Nord a donc créé de la richesse, assuré les équilibres financiers et du cadre économique global et a accru d'une manière significative les apports des capitaux étrangers mais elle n'a pas créé suffisamment d'emplois et n'a pas assuré l'équilibre régional au sein des différents pays de la sous-région; d'où le grand défi au développement durable. **Un plan sous-régional d'emploi et de lutte contre la pauvreté avec des plans nationaux prioritaires en la matière constituent une urgence en matière de développement durable pour garantir et consolider la stabilité, développer les ressources humaines, lutter contre l'exclusion sociale, accroître l'impact de la croissance économique sur la création d'emploi et assurer une gestion durable des ressources naturelles.**

D. Pour une meilleure intégration régionale

Toutes les études¹³ empiriques ont fait le constat de progrès lents vers l'intégration de la sous-région nord africaine. En effet, l'indice composite d'intégration régionale élaboré par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a calculé la progression annuelle à moins de 2% au sein des pays de l'UMA, inférieure à celle des autres communautés régionales africaines telles que l'Union économique et monétaire ouest – africaine ; UEMOA (6%), la Cen-Sad (entre 4 et 6%) et le COMESA (entre 2 et 4%), vu que la moyenne africaine de la progression de l'intégration est de 4,5%.

Ces difficultés d'intégration sous-régionale sont dues surtout aux facteurs suivants:

- Non application du démantèlement tarifaire entre les pays de l'UMA. En effet, les échanges dans la sous-région sont davantage régis autant par les accords commerciaux entre les pays membres de l'UMA et l'Union européenne que par les accords internes à la sous-région. Cette situation a limité les échanges à moins de 4% du volume global du commerce extérieur des pays concernés.
- Non adoption de règles d'origines spécifiques et la non application du règlement des différends de la zone arabe de libre échange qui est entrée en vigueur depuis 2005 et constituée de 17 états membres de la ligue des états arabes dont les pays de l'Afrique du Nord.
- L'importance des barrières tarifaires et non tarifaires entravant encore la libération du commerce de marchandises, et ce, en dépit des efforts et des réformes entreprises dans la sous-région. À titre d'exemple, la moyenne pondérée des droits de douane dans la région se situe à 17% contre une moyenne de 12,5% pour les pays à revenu intermédiaire

13 Forum pour le développement en Afrique du Nord – le commerce pour une croissance créatrice d'emploi – février 2007 – CEA – CEA-AN/FORUM/DOC/07/2

(Banque mondiale); de même, la protection non tarifaire atteint 16% dans la région, comparée à 13% dans les pays à revenu intermédiaire.

- Limites aux accords de libre échange signés entre les pays de l'Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Égypte et Tunisie) et l'Union européenne. En effet, ces accords ne couvrent pas le commerce agricole et les services (y compris l'investissement et la main d'œuvre), sphères d'activités qui offrent un important potentiel de production et/ou de croissance des exportations et de l'emploi.
- L'importance du poids des facteurs politiques qui empêche les pays de la sous-région de se présenter en bloc cohérent et ayant les moyens de faire pencher le rapport de forces en leur faveur dans la négociation de mise en place de l'espace euro-méditerranéen.

La mise en place d'une stratégie économique réaliste répondant aux exigences de développement des différents pays, l'appui au secteur privé de la sous-région pour jouer un rôle fondamental en matière d'augmentation des échanges commerciaux, le renforcement de la société civile pour créer une conscience citoyenne favorable aux applications des accords économiques, sociaux et culturelles conclus et l'intégration des différentes dynamiques de coopération régionale et sous-régionale, pourraient converger pour créer un impact positif capable de dynamiser la coopération entre les pays de la sous-région et d'accélérer le rythme de croissance au moins par deux points par an (estimation de la Banque mondiale et de la Commission économique pour l'Afrique).

VII. Conclusions et Recommandations

Reconnaissant l'importance de la conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) dans la session qui sera organisée à Rio (Brésil) en juin 2012 pour le bien-être de l'humanité et l'amélioration de la qualité de vie dans le monde et pour favoriser une participation active de la sous-région dans les réunions préparatoires régionales d'Addis-Abeba du 20 au 25 octobre 2011 et sur la base de la réunion de la sous-région Afrique du Nord qui a eu lieu à Rabat le 5 et le 6 octobre 2011 et de l'analyse des différentes difficultés mentionnées dans la présente étude, **le rapport a formulé compte tenu des grands thèmes les recommandations suivantes:**

Sur le plan transversal

- (1) **Valoriser le capital naturel** de la sous-région (ressources naturelles, biodiversité, etc) en l'intégrant dans le schéma de production nationale et en mettant en relief sa rentabilité économique, sociale et environnementale et son rôle dans le développement durable aux échelles locales, régionales et internationales.
- (2) **Assurer et organiser la transition vers une économie verte** en mettant en place les outils et les programmes d'accompagnement et d'appui financier spécifique aux transformations économiques et sociales pour favoriser cette transition. À cet effet, il est recommandé de renforcer les traitements spécifiques et les filets sociaux ciblant les groupes vulnérables représentés par les femmes, les jeunes et ceux à besoins spécifiques.
- (3) **S'approprier des initiatives innovantes du développement durable** telle que l'économie verte en les intégrant dans le dispositif global du développement pour qu'elles s'adaptent aux besoins spécifiques sous-régionaux et soient complémentaires et coordonnées avec les priorités pressantes des pays concernés comme la lutte contre la pauvreté et le chômage, le développement local et la sécurité alimentaire.
- (4) **Évaluer les différentes politiques du développement durable** mises en œuvre dans la sous-région, la région et sur le plan international et notamment dans le cadre des conventions de l'environnement et des changements climatiques afin d'identifier les mesures à prendre pour leur assurer un meilleur cadre de cohérence, d'harmonisation et de respect des engagements des uns et des autres, facilitant ainsi la transformation des conditions socioéconomiques dans tous les pays d'une manière intégrée et équitable à un niveau intense comme suggéré dans les programmes thématiques de Rio+20.

Sur le plan des institutions et de la gouvernance

- (1) Développer la gouvernance locale des projets de développement durable et assurer la participation des populations en matière de conception, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes environnementaux. Cette approche participative permettrait d'accroître la rentabilité économique, l'efficacité sociale et la durabilité des projets locaux.
- (2) Renforcer les modèles de planification et les outils de mise en œuvre des politiques du développement durable en favorisant une approche de service de proximité qui développe l'impact des projets sur les populations cibles et améliore leurs conditions de vie.
- (3) Assurer une meilleure synergie entre les conventions de l'environnement, les plans de

développement économique et social et les plans d'aménagement du territoire pour créer un dispositif national et local intégré, harmonisé et coordonné du développement durable dans chaque pays.

- (4) Développer le programme des Nations Unies pour l'environnement et renforcer ses prérogatives pour assurer une meilleure coordination entre les dispositifs institutionnels de la mise en œuvre des conventions internationales sur l'environnement, pour favoriser l'échange entre les pays développés et les pays en développement et pour suivre et évaluer les engagements des différentes parties dans le cadre d'une solidarité internationale soutenue.
- (5) Renforcer la coordination institutionnelle entre les multiples organismes qui s'occupent du développement durable aux niveaux local, national, sous-régional, régional et international pour créer une synergie entre les acteurs et une harmonisation des programmes afin de rentabiliser les interventions, économiser les moyens de mise en œuvre et développer les impacts des projets.
- (6) Mettre en place un observatoire sous-régional d'alerte précoce à la sécheresse, à la lutte contre la désertification et l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques et doter cette institution des moyens adéquats pour gérer un réseau d'échange entre les chercheurs, les institutions administratives et les différents autres acteurs de développement et pour accroître la visibilité des intéressés en matière de politique, de lutte contre la désertification, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et du développement durable en général.
- (7) Développer le dispositif juridique en matière de développement durable pour répondre aux nouveaux besoins de réglementation en matière de conservation génétique, d'échange d'espèces autochtones, d'utilisation des organismes génétiquement modifiés, de gestion des risques et des catastrophes naturels, de protection du littoral notamment des risques dus aux changements climatiques et d'autres nouveaux domaines.
- (8) Développer les indicateurs de suivi-évaluation des objectifs en matière de développement durable pour favoriser les échanges entre les pays de la sous-région et de la région et assurer la mobilisation des acteurs autour des objectifs intégrés et cohérents.
- (9) Appuyer les pays de la sous-région dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de synergie entre les conventions pour mettre en œuvre des approches territoriales intégrées et spécifiques suivant les caractéristiques naturelles, sociales et économiques de chaque zone. Cette approche permettrait une meilleure conception de la planification locale de développement, une plus grande participation des populations et un meilleur impact de l'aide internationale.

Sur le plan de financement

- (1) Mettre en place les outils de financement adéquats et faciliter les modalités d'accès pour répondre aux nouveaux besoins de lutte contre les changements climatiques et de transition vers l'économie verte tout en préservant les cibles prioritaires de la sous-région relatives à la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté et le chômage.
- (2) Considérer que l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques et la transition vers l'économie verte entraînent des coûts supplémentaires pour les actions

de développement dans la sous-région ce qui nécessitent la mobilisation des nouveaux financements internationaux qui répondent à ces nouveaux besoins spécifiques et notamment un mécanisme de mise à niveau des secteurs économiques pour une transition vers l'économie verte et l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles.

- (3) Sécuriser les financements nécessaires à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques sur la base des engagements pris par les pays développés à Cancún en 2010 pour mobiliser 100 milliards de dollars des États-Unis d'ici à 2020 afin de répondre aux besoins d'atténuation et d'adaptation des pays en développement et activer la création d'un fonds vert pour le climat.
- (4) Veiller à la mise en œuvre des outils de financements spécifiques pour remédier au faible accès de la sous-région aux fonds mondiaux de développement durable en allouant une partie des ressources promises à l'échelle internationale à la sous-région Afrique du Nord dans le cadre du continent africain.
- (5) Développer la capacité du secteur privé de la sous-région à assurer sa transition vers la production propre, le transfert et le déploiement des technologies à faible taux de carbone et la mise en place de dispositif de production respectueux de l'environnement et ce, en créant un nouveau mécanisme de financement ciblant la mise à niveau environnementale des entreprises dans la sous-région et en développant les programmes de coopération entre secteurs privés de la rive Nord et de la rive Sud de la Méditerranée.
- (6) Appeler les pays développés à honorer leurs engagements en matière d'aide au développement pour atteindre le taux convenu 0,7 % du PIB afin d'accélérer et de généraliser l'effort des pays en développement pour atteindre les OMD.
- (7) Renforcer les outils de financement internationaux pour la lutte contre la désertification dans le cadre d'un meilleur équilibre entre les 3 conventions et accorder une priorité absolue aux grands projets et programmes sous-régionaux et régionaux à l'instar de la muraille verte et autre.
- (8) Prendre en compte les besoins spécifiques de financement des ONG de la sous-région et compte tenu de leur rôle en matière de développement durable participatif et la nécessité d'encourager le partenariat tripartite public/privé/associatif.

Sur le plan de la communication, information et sensibilisation (CIS)

- (1) **Encourager l'intégration** des exigences environnementales, sociales et économiques du développement durable dans les programmes scolaires et renforcer les réseaux des clubs environnementaux dans les institutions éducatives.
- (2) Appuyer les initiatives jeunes et développement durable dans la sous-région et consolider la coordination entre les différentes institutions sous-régionales, régionales et internationales pour favoriser les réseaux d'échange tendant vers une citoyenneté environnementale mondiale.
- (3) Accorder une attention particulière aux campagnes de sensibilisation, information et communication ciblant le milieu rural et les zones géographiquement isolées et mettre à leur disposition les outils et les moyens adéquats.

Sur le plan de la recherche scientifique, de l'innovation et de transfert de technologie

- (1) Élaborer des programmes de recherche relatifs aux différents aspects de l'économie verte et faciliter les réseaux d'échange dans ce domaine entre les pays de la sous-région et les pays développés et notamment l'espace euroméditerranéen.
- (2) Renforcer l'appui international aux programmes des parcs technologiques et scientifiques pour promouvoir la part du savoir dans le dispositif productif des entreprises de la sous-région afin d'accroître la valeur ajoutée et de favoriser les industries vertes.
- (3) Assurer les mécanismes adéquats pour mettre en œuvre des vrais réseaux d'échange scientifique et de transfert technologique entre les pays de la sous-région et les pays développés partenaires et ce dans les domaines de développement durable et notamment les secteurs prioritaires à l'instar de la sécurité alimentaire, de technologies de l'environnement, de l'économie du savoir et du développement de l'innovation.
- (4) Renforcer les liens et le partenariat entre les secteurs public et privé et les secteurs de recherche et de production en vue d'orienter la recherche vers la réponse aux problématiques du développement durable.
- (5) Créer des réseaux de partenariat entre les centres de la sous-région et ceux des pays développés partenaires en ciblant les secteurs innovants, les programmes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et les projets de transition vers l'économie verte dont notamment l'énergie éolienne et l'énergie photovoltaïque.
- (6) Renforcer les budgets alloués aux programmes de recherche pour couvrir les thématiques émergentes liées aux changements climatiques de manière à développer les capacités du personnel scientifique de la sous-région. Les ressources devraient être assurées par le renouvellement des engagements des gouvernements à financer la technologie à partir de leur PIB et les parties internationales sous forme d'aides financières et de transfert de technologie.

Sur le plan des ressources naturelles et de la biodiversité

- (1) Mener des études stratégiques dans la sous-région pour mieux analyser la problématique de l'eau en relation avec l'impact des changements climatiques et élaborer des plans directeurs des eaux aux horizons 2050 pour prévenir la sous-région d'une grave pénurie d'eau.
- (2) Développer des stratégies de gestion prévisionnelle de l'eau en rationalisant la consommation de l'eau, en développant les installations de stockage, en favorisant la solidarité interne entre les régions par transfert des eaux des bassins excédentaires vers les bassins déficitaires, en encourageant l'utilisation des eaux non conventionnelles et en s'orientant vers la désalinisation des eaux saumâtres ou de mer.
- (3) Concevoir et mettre en œuvre des politiques soutenues de gestion et de conservation des sols en relation avec les cartes agricoles pour lutter contre l'érosion qui dépasse dans la sous-région de loin les normes internationales, ainsi que la dégradation qui concerne 80% des terres de la sous-région.

- (4) Assurer une meilleure gestion des écosystèmes de la sous-région et aider les pays à répondre aux besoins de conservation des sites à caractère spécifiques à l'instar des monts Imatong (Soudan), de Djebel Elba (Égypte et Soudan), de Tassite d'Ajjer (Algérie), des montagnes du haut Atlas (Maroc et Tunisie) et des zones humides des littoraux de la sous-région.
- (5) Élaborer un projet sous-régional appuyé par la coopération internationale pour sauvegarder l'écosystème oasien de la sous-région en tant que richesse naturelle, patrimoine mondial et source de revenus des populations.
- (6) Soutenir et renforcer les capacités des institutions sous-régionales et des comités nationaux au niveau de chaque pays pour jouer pleinement leur rôle en matière de conservation du patrimoine génétique.
- (7) Élaborer en collaboration avec les pays du Nord de la Méditerranée un programme de conservation de la biodiversité marine dans la sous-région.
- (8) Renforcer les capacités techniques pour répondre aux besoins des pays afin de mieux gérer les listes rouges des espèces menacées, des aires protégées et des zones d'intervention prioritaire (ZIP).

Sur le plan économique et social

- (1) Élaborer des stratégies par filière de production agricole répondant aux objectifs d'accroissement de la production, d'économie d'eau, de conservation des sols et assurant la sécurité alimentaire, objectif prioritaire dans la sous-région.
- (2) Appuyer les pays d'Afrique du Nord pour mettre en œuvre leur stratégie d'adaptation du secteur agricole aux changements climatiques et répondre à leurs besoins spécifiques notamment en matière d'utilisation des eaux non conventionnelles et de recherche scientifique répondant aux besoins des agriculteurs de la sous-région.
- (3) Développer l'aide internationale pour renforcer la capacité des pays de la sous-région afin de lutter contre la sécheresse et de promouvoir des activités agricoles adaptées aux conditions des zones arides et semi arides, notamment devant les impacts de plus en plus accrus des changements climatiques.
- (4) Renforcer dans le cadre des accords de libre échange avec l'Union européenne, les programmes spécifiques de mise à niveau environnementale en matière agricole, industrielle et de service. Cette orientation permettrait de favoriser l'intégration économique de la région d'une part et la promotion de la production verte d'autre part.
- (5) Assurer des accords plus équitables dans le domaine du libre échange des services entre les pays de la sous-région et l'espace européen et notamment l'accès facile des ressources humaines entre les pays de la zone, et ce, afin d'appuyer un secteur assurant plus du tiers des emplois et plus de la moitié du PIB dans la plupart des pays de la sous-région.
- (6) Adapter les systèmes de distribution des produits alimentaires pour faire face aux risques d'insécurité alimentaire et plus particulièrement pour subvenir aux besoins des communautés vulnérables et des foyers pauvres les plus exposés.
- (7) Préserver les ressources halieutiques face aux impacts des changements climatiques

qui se manifestent par l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation de la température de l'eau et l'acidification, promouvoir et intensifier l'aquaculture en l'intégrant dans les stratégies nationales de développement.

- (8) Tenir compte, en renforçant l'appui financier et la solidarité internationale, de l'intensification des flux migratoires tant au niveau interne qu'entre les pays à la recherche des nouvelles ressources rares en terre et en eau résultant de la dégradation de l'environnement, de la désertification et de la raréfaction de l'eau. Étant donné que les pays de la sous-région, en plus d'être considérés comme espace de transition vers l'Europe, sont devenus un espace de migration permanente des populations des pays voisins.
- (9) Appuyer, par des mécanismes d'aide spécifique au développement, la transition démographique des pays de la sous-région qui a engendré d'une manière positive une baisse importante de la croissance démographique et ponctuellement et d'une manière négative une hausse importante et rapide de la population active, créant une pression exceptionnelle sur les marchés du travail des différents pays.

Sur le plan de l'économie verte

- (1) Favoriser l'interaction entre les objectifs sociaux ou l'amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, les objectifs environnementaux de réduction des risques et de pénurie des ressources et des objectifs économiques de production propre, et considérer l'économie verte comme une mise en œuvre effective du développement durable dans l'activité économique.
- (2) Concilier la priorité accordée à la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et la création de plus d'emplois notamment pour les jeunes et les femmes de la sous-région et la nécessité d'intégrer la transition vers l'économie verte comme enjeu stratégique dans le schéma de développement futur.
- (3) Maîtriser la gestion de la transition du dispositif productif en particulier et socioéconomique en général vers l'économie verte en développant des programmes de sensibilisation, des études d'opportunités et des plans d'action concertés aux échelles locale, nationale et sectorielle.
- (4) Développer les plans verts et les programmes de reconversion déjà mis en œuvre dans les pays de la sous-région notamment en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques pour répondre aux besoins d'une transition contenue et graduelle vers une économie verte. Ces plans verts ou de reconversion sont constitués d'outils d'appui financier, des programmes de transfert technologique et d'assistance technique.
- (5) Créer un mécanisme spécifique de financement des programmes favorisant la transition vers l'économie verte par de nouveaux projets de développement durable ou par la mise à niveau et la reconversion des programmes existants. Ce mécanisme permettrait aux pays en développement de concilier entre les exigences pressantes de sécurité alimentaire, de lutte contre la pauvreté et de création d'emplois et les exigences stratégiques d'un développement durable.

Sur le plan du financement et de la coopération internationale et d'intégration régionale

- (1) Mettre en place un système de suivi, d'évaluation et d'examen de responsabilité pour les engagements pris en matière de financement à fournir et des appuis à accorder aux pays en développement dans le cadre de la mise en œuvre des conventions et des accords environnementaux et de développement durable. Ce mécanisme d'évaluation des engagements permettrait une meilleure garantie pour le respect des engagements contractés.
- (2) Prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer le respect des engagements financiers des pays développés et créer les outils permettant de favoriser la participation effective des différentes régions dans la prise de décision dans les organes de gestion des fonds internationaux afin de résoudre les cloisonnements et les goulots d'étranglement bureaucratiques et d'éviter la dispersion des financements et leur déploiement défectueux entre les institutions environnementales à l'échelle internationale.
- (3) Accroître le financement des programmes d'adaptation aux changements climatiques et adopter les mécanismes de financement suivant les spécificités de chaque sous-région et faciliter les procédures d'accès à ces ressources.
- (4) Assurer une meilleure intégration des trois piliers de développement durable en renforçant la coordination entre les différentes institutions spécialisées et les bailleurs de fonds au sein de chaque pays, entre les différents secrétariats des conventions et du PNUE sur le plan environnemental et entre ces derniers et les organismes internationaux de développement économique et social sur le plan du développement mondial. Cette coordination dans le domaine de la coopération renforcerait le système de gouvernance international **du développement durable**.

Annexes

Tableau 1: Dimension et croissance de la population et disponibilité en eau renouvelable dans les pays qui manquent d'eau, 1995 et 2025.

Pays	Population 1995 (millions)	Eau par personne 1995	Population 2025 (millions)	Eau par personne 2025	ISF* (1998)	% de croissance 1998
Manque d'eau en 1995 et 2025						
Algérie	28,1	527	47,3	698	3,3	1,6
Égypte	62,1	936	95,8	607	3,6	2,2
Libye	5,4	111	12,9	47	6,3	3,7
Maroc	26,5	1,131	39,9	751	3,3	1,8
Tunisie	9,0	434	13,5	288	3,2	1,9

*ISF : indice synthétique de fécondité

Source: Gardner-Outlaw & Engelman, *Sustaining water earning capacity: A second update*, Washington, D.C., Population Action International, 1997 (69). Gardner-Outlaw and Engelman fondent leurs calculs sur les estimations de la population des Nations Unies. Les données du taux de croissance et de l'ISF proviennent de : *Population Data Sheet*, 1998, Washington, D.C., 1998.

Tableau 2: Ressource en eau et eau douce-prélèvement d'eau annuel par habitant en m³/personne.

Pays	Prélèvement d'eau : annuel par habitant: m ³ /habitant
Algérie	199
Égypte	1,015
Libye	804
Mauritanie	643
Maroc	431
Soudan	1,134
Tunisie	276

Source: FAO 2005

Tableau 3: Indicateur de développement humain (2010).

Pays	IDH	Rond
Algérie	0,766	84
Égypte	0,620	103
Libye	0,755	53
Maroc	0,567	116
Mauritanie	0,433	136
Soudan	0,379	154
Tunisie	0,683	81

Source: Rapport de développement humain 2010, PNUD.

Tableau 4: Indicateurs socioéconomiques des différents pays de la sous région

pays	Algérie	Maroc	Tunisie	Mauritanie	Libye	Égypte	Soudan
Indicateurs							
Population (million)	35,468	31,951	10,549	3,459	6,355	81,121	43,551
Espérance de vie (ans)	73	72	74	58	75	73	61
PIB/hab (dollars États-Unis)	4 435	2 900	4 060	1 030	123 120	2 440	1 270
Taux d'alphabétisation (%)	73	56	78	57	89	66	70
Taux de pauvreté (%)	22,6	9	3,8	46,3	--	22	--
Taux de chômage (%)	11,3	10	14,2	33	--	9,4	--
Valeur ajoutée agriculture (% PIB)	11,7	16,4	7,8	20,6	1,9	13,7	--
Valeur ajoutée industrie % PIB	54,5	28,5	30	34,7	78,2	37,3	--
Valeur ajoutée services % PIB	33,7	55,1	62,3	44,8	19,9	49	--

Source: Les indicateurs de développement dans le monde: base de données Banque mondiale (2009-2010 et selon disponibilité de l'information).

Références bibliographiques

- Abdelkafi, B. Réflexions sur les politiques agricoles en Afrique du Nord – L'action internationale en faveur d'une meilleure sécurité alimentaire régionale – Günther Feiler Unité d'Analyse des Politiques Agricoles, Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord, FAO – École Supérieure d'Agriculture de Mograne, Tunisie
- Action 21 de Rio+20, développement durable – textes historiques – 2008, 8 pages. <http://www.adeqations.org>
- Assemblée générale. (2010). Mise en œuvre d'Action 21, programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du sommet mondial pour le développement durable. 31 Mars 2010. A/RES/64/236.
- Bader, P. et Jordi, B. 2011. Économie verte: il nous faut une nouvelle révolution industrielle. Office fédéral de l'environnement.
- Ballong, S. 2008. Faire face au défi de l'eau pour nourrir l'Afrique. 17 décembre 2008.
- Banque africaine de développement (BAD). 2011. Document cadre sur la proposition du Fonds vert pour l'Afrique (FVA). Août 2011, 24 pages.
- Banque africaine de développement (BAD). 2011. Évaluation des progrès en Afrique vers les objectifs Millénaire pour le Développement. Rapport des OMDs, 2011.
- Banque mondiale et FMI. 2010. Étude régionale sur la vulnérabilité des villes côtières d'Afrique du Nord au changement climatique et aux désastres naturels. Sommaire de premier séminaire national de restitution-Casablanca, 22-23 juin 2010.
- Banque mondiale et Institut de la Méditerranée 2004. Deuxième forum annuel MENA sur la connaissance au service du développement, ville de Marseille.
- Banque mondiale. 2009. Le fonds sur les technologies propres investit 750 millions de dollars dans l'énergie solaire concentrée dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. <http://go.worldbank.org>
- Banque mondiale. 2005. Le secteur du commerce au moyen orient et en Afrique du Nord. <http://go.worldbank.org>
- Banque mondiale. (2008. Note sur le développement social au Moyen orient et en Afrique du Nord. Septembre 2008. <http://go.worldbank.org>
- Banque mondiale. 2011. Bâtir une économie du savoir en vue de favoriser une croissance économique durable dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. <http://go.worldbank.org>
- Banque mondiale. 2011. Le savoir est essentiel pour la croissance et la création d'emploi en Tunisie. <http://go.worldbank.org>
- Banque mondiale. 2011. Note sur la pauvreté au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. <http://go.worldbank.org>
- Barthel, P.A. et Monqid, S. 2011. Développement durable au Caire: une provocation ? n°8-3^e série.

- Bechir, R. Sghaier, M et Dhifallah, S. M. Évolution de la pauvreté et développement durable en Tunisie.
- Bekaye, M. 2010. L'économie verte en Afrique du Nord: enjeux, avancées et perspectives- atelier régional sur le commerce et l'environnement: développer le secteur des biens et services environnementaux dans la région arabe pour promouvoir une économie verte. CEA – Bureau pour l'Afrique du Nord – Rabat. Beirut, 15-16 décembre 2010.
- Bekaye, M. 2011. Le contexte mondial et régional de l'économie verte: avancées et enseignements. Séminaire sur l'option stratégique de l'économie verte au Maroc-IRES-Rabat, 21 Mars 2011.
- Belmlih, A. et Mtimet, A. (PNUE Tunisie). État de la biodiversité en Afrique du Nord.
- Bille, R. et Rochette, J. 2008. La gestion intégrée des zones côtières en méditerranée, du local au régional : comment stopper la perte de la biodiversité ? Atelier n°2 : la GIZC face au CC. France.
- Birouk, A. la convention sur la diversité biologique et sa mise en œuvre au Maroc. Projet ANCRE/ inventaire des trois conventions et synergies entre elles.
- Bounemra Ben Soltane, K. 2007. Développement durable en Afrique du Nord: état des lieux et perspectives. Commission Economique pour l'Afrique/Bureau pour l'Afrique du Nord. Décembre 2007.
- Bounemra Ben Soltane, K. 2010. Développement durable et changement climatique : comment se positionne l'Afrique du Nord ? CEA-AN/PUB/10/1.
- Brundtland, G. H. «notre avenir à tous» – rapport cité par Développement durable en Afrique du Nord – état des lieux perspectives – Déc. 2007 – BAD/CEA – Soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1987.
- Cataliotto, D. Enneser, Y. et Terrier, M. Changement climatique et évaluation des risques côtiers en Afrique du Nord. 81-83p.
- CE 2011. Vers une économie verte et une meilleure gouvernance à l'échelle mondiale – la Commission présente ses orientations stratégiques pour la conférence Rio+20. Bruxelles, 20 juin 2011. http://ec.europa.eu/environnement/international_issues/rio20_en.htm.
- CEA. 2011. Une économie verte dans le contexte du développement durable et l'éradication de la pauvreté: quelles sont les implications pour l'Afrique? Projet de rapport de base pour la conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) version 3.0, 1^{er} septembre 2011.
- CEA/AN. 2007. Forum pour le développement en Afrique du Nord «le commerce : pour une croissance créatrice d'emploi». Marrakech, Royaume du Maroc. 19-20 février 2007.
- CEA/AN. 2007. Le commerce pour une croissance créatrice d'emploi-forum pour le développement en Afrique du Nord - intégration régionale en Afrique du Nord: Quels points d'ancrage dans l'économie mondiale? 19-20 février 2007, Palais des congrès Marrakech, Maroc.
- Cinquième sommet des chefs d'État et de gouvernement ACO. Khartoum, Soudan. 7 et 8 décembre 2006.ACP/28/057/06 DÉFINITIF.

- Coesnon, P. 2010. La Mauritanie, un exemple dans la lutte contre la désertification.
- Commission économique Pour l'Afrique - AN. 2011. Cadre d'action et de coopération pour le renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques au Maghreb - rapport de synthèse. Septembre 2011.
- Commission ministérielle économique africaine. 2011. Document d'information sur la conférence des Nations Unies sur le développement durable. AMCEN/SS/IV/EG/5. Réunion du groupe d'experts Bamako, 13 et 14 septembre 2011.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement N°6 rev.1 février 2009.
- Conférence économique pour l'Afrique. 2011. L'économie verte et la transformation structurelle. Addis-Abeba, 25-28/octobre 2011.
- Déclaration de Johannesburg sur le développement durable .A/CON.1999/20.
- Demaze, M. T. Paradoxes conceptuels du développement durable et nouvelles initiatives de coopération Nord-Sud: le Mécanisme pour un développement propre (MDP). <http://cybergeog.revues.org>
- Deschenes, D. 2000. Pénurie d'eau, risque et vulnérabilité. Rapport mondial sur le développement humain.
- Développement durable au Maroc. 2010. Le Maroc se tourne vers les énergies renouvelables.
- Développement durable et énergies propres au Maroc: bilan et perspectives. Avril, 2010.
- Économie et gestion: l'économie de l'information et du savoir en Afrique du Nord – mai 2009.
- Ekhlal, M. 2007. Efficacité énergétique et énergie renouvelable – Libye – résumé de l'étude nationale. Plan bleu.
- El Abida. 2011. Le Maroc réaffirme son engagement pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.
- Fond de technologie propre – le Groupe Banque mondiale. 2011. <http://go.worldbank.org/B7GJ7QZF40>
- GIEC. 2007. Bilan 2007 des changements climatiques. Contribution des groupes de travail I, II et III du quatrième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Genève.
- Gueye, K. 2011. Transition vers une économie verte : perspectives pour le commerce et le développement en Afrique. Mars 2011.
- Harribey, J.M. 2004. Développement ne rime pas forcément avec croissance. <http://www.monde-diplomatique.fr/2004>. 8 pages.
- Henni, S. 2004. Inégalités sociales, croissance et développement durable. Bordeaux IV, septembre 2004.
- Houzir, M. 2010. Approche locale et territoriale du changement climatique dans les pays arabes. Document préparé pour le forum régional arabe sur le changement climatique, Skhirat, Maroc-3-5-Novembre 2010.

- Hugonin, P. 2011. Le sud Soudan ou Juba-Soudan : un nouvel état, nouveau défi la gestion de ses ressources en eau.
- ICROFS. 2010. Comment l'agriculture biologique contribue au développement économique en Afrique. Développement des chaînes de Haute valeur biologiques, tourné vers les besoins du marché. www.icrofs.org/factsheets.
- ICSU-UNESCO. 2011. Atelier régional Rio+20 de la science et la technologie pour l'Afrique, Pretoria, Afrique du Sud. 30 Mai – 1 Juin 2011.
- IFOAM. 2008. Les chiffres clés de l'agriculture biologique en Afrique.
- IIDD. 2011. Compte-rendu de la réunion préparatoire sous-régionale de la CNUDD pour les pays AIMS: 7-8 juillet 2011. Bulletin des négociations de la terre. <http://www.iid.ca/uncsd/prepaims/>.
- Ismail, M. 2011. Atelier sur les cadres institutionnel et stratégique du développement durable en Afrique. UMA-siège de la CEA/Addis-Abeba, 7-9 Mars 2011.
- Ismail, M. 2011. Les pays de l'Afrique du Nord et la GMV? Groupe de travail AN- Tunisie/ Algérie/Maroc/Mauritanie-UMA-OSS-ACSAD-UCR-MM-Vallerani Cie.
- Krichen, H. Tunisie-développement durable: l'innovation technologique au service de la croissance verte.
- Larak, K. 2007. Développement durable en Afrique du Nord, expériences et leçons, bureau de la CEA pour l'Afrique du Nord, réunion ad hoc d'experts, 18-21 novembre 2007. Tunis.
- Leonatre, N. et Bulteau, T. 2010. Journées «impacts du changement climatique sur les risques côtiers».
- Lhafi, A. 2009. Les écosystèmes naturels à l'épreuve du changement climatique. Rencontre internationale – le changement climatique: enjeux et perspectives d'adaptation pour le Maroc – Rabat, 16 octobre 2009.
- Maeyaert, C. 2010. Les systèmes d'assurance chômage et les politiques d'emploi des jeunes. Forum mondial de la sécurité sociale 30^e Assemblée générale de l'AISS le Cap, 29 novembre-4 décembre 2010.
- Magnan A., Garnaud B., Billé R., Gemenne F., Hallegatte S., 2009. La Méditerranée au futur: des impacts du changement climatique aux enjeux de l'adaptation. Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri), 45pages.
- Maroc: un pays en voie de développement durable? célébrations du 40^e anniversaire de la journée de la terre à Rabat du 17 au 24 avril 2010 et après ? <http://cudurable.info/Maroc>
- Mbougou, V. 2006. Rapport mondial des Nations Unies sur l'eau: «l'eau, une responsabilité partagée».
- Mebtoul, A. 2011. Ce que nous proposons pour Lybie prospère et démocratique.
- Michot, M. L'encyclopédie du développement durable – les éditions des récoltes: les TIC moteurs pour une économie verte? <http://etos.it-sudparis.eu/rapport>.
- Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques. 2007. Stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes aux changements climatiques.

Chapitre I/introduction.

- Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire. 2001. Rapport national d'évaluation des réalisations de la Tunisie pour le développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 21, synthèse. SMDD (Rio+10), Johannesburg, 2002. Août 2001.
- Ministère de l'environnement et du développement durable, DGEQV. 2007. Étude de la vulnérabilité environnementale et socioéconomique du littoral Tunisien face à une élévation accélérée du niveau de la mer due aux changements climatiques et identification d'une stratégie d'adaptation-rapport définitif de la phase II.
- Ministère de l'industrie de l'énergie et des PME. 2005. Déclaration de Tunis. Tunis 28 septembre 2005.
- Mtimet. A. développement durable et gestion des ressources naturelles en Tunisie.
- Negre, M. 2004. L'eau, enjeu géopolitique et national majeur au Soudan.
- Odile, B et *al.*, 2008. Les indicateurs de développement durable.
- OIT. 2011.. Rapport sur l'Afrique du Nord: mettre les jeunes au centre des préoccupations. El Watan 27/01/2011.
- OSS. 2007. Programme environnement – cartographie institutionnelle de l'adaptation en Afrique du Nord. Octobre 2007.
- PAN/LCD. Programme d'action national de lutte contre la désertification en Mauritanie.
- Plan Bleu. 2008. Dossier de presse.
- PNUD- Égypt. 2010. Egypt Human Development Report.
- PNUD- Égypt. 2007. Business Solutions for Human Development.
- PNUD- Maroc. Plan d'action du Programme de Pays - CPAP 2007-2011
- PNUD Tunisie et Ministère de l'agriculture et de l'environnement. 2011. La stratégie nationale d'adaptation du littoral tunisien aux effets des changements climatiques.
- PNUD-Algérie. Programme de Pays pour l'Algérie 2007-2011.
- PNUD-Algérie. Rapport National 2010 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement.
- PNUD-Algérie. Rapport national sur le développement humain. 2008.
- PNUD-Soudan. Goals Progress Report 2010. The Republic of Sudan Ministry of Welfare & Social Security National Population Council General Secretariat (NPC/GS)
- PNUD-Tunisie. 2009. **Étude d'élaboration de la seconde communication nationale de la Tunisie au titre de la Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques.**
- PNUD-Tunisie. 2009. Quatrième Rapport national sur la diversité biologique
- PNUD-Tunisie. 2008. La lutte contre le changement climatique : Un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé.
- PNUE 2011. Vers une économie verte: pour un développement durable et une éradication de la

pauvreté. 10 pages. [Http://cudurable.info/vers une économie verte pour un développement durable et une éradication de la pauvreté - rapport – PNUE - Rio+20, 20,3272.html](http://cudurable.info/vers_une_economie_vert_e_pour_un_developpement_durable_et_une_eradication_de_la_pauvrete_-_rapport_-_PNUE_-_Rio+20_203272.html).

- PNUE et PAM. Les activités, la méditerranée, une mer aux défis uniques. Convention de Barcelone.
- PNUE. 2011. L'économie verte dans le contexte du développement durable - quelles incidences pour l'Afrique ? E/ECA/COE/30/4/Rev.1-AU/CAMEF/EXP/4(VI)/Rev.1. Addis-Abeba (Éthiopie), 24-27 Mars 2011.
- PNUE. 2006. L'avenir de l'environnement en Afrique – notre environnement, notre richesse – synthèse – PNUE - AEO2.
- PNUE. 2009. Rapport sous-régional sur la vulnérabilité et les impacts du changement climatique sur la biodiversité marine et côtière des pays arabes de Méditerranée. Plan d'action pour la Méditerranée – 9^e réunion des points focaux pour les ASP. Florina, Malte, 3-6 juin 2009.
- PNUE. Soudan: évaluation environnementale post-conflit.
- PNUE/PAM-Plan bleu. 2002. Indicateurs du développement durable dans les régions côtières méditerranéennes. Suivi des recommandations de la commission méditerranéenne de développement durable. Rapport final. 45pages.
- PNUE/PAM-Plan Bleu. 2009. État de l'environnement et du développement en Méditerranée. Programme des Nations Unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM)-Plan Bleu, Athènes, ISBN : 978-92-807-3061-6, 208 p.
- Programme Énergie ENDA-tm. 1997. Note d'information sur la mise en œuvre de la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en Afrique. Mars 1997.36 pages.
- Rapport Nations Unies. 2005. «The Millennium Development Goals Report». L'Afrique du Nord regroupe le Maroc – l'Algérie – la Tunisie – la Libye et l'Égypte.
- Schutte, R. et Kurukulasuriya, P. 2010. Évaluation du mécanisme mondial: suivi de la décision six de la 9^e session de la conférence des parties à la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. décembre 2010.
- Simonnet, J.P. (2008). Croissance et développement durable. <http://www.lyc-arsonval-brive.ac-limoies.fr>.
- Takam, M. Économie verte, énergies propres et genre dans la perspective du développement durable en Afrique.
- TD: développement durable et croissance. <http://accs.imp.fr>
- Therry, T. 2011. Les pays émergents, moteur du développement durable?
- Traore, A. E. 2011. L'environnement et le développement durable.
- UMA, FAO et point focaux. 2010. Plan d'action 2011-2020 pour la vision stratégique agricole Maghrébine 2030.
- World Wind Energy Association – rapport mondial 2009 sur l'énergie éolienne.

